

Conseil municipal de Sèvremoine

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

**Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 151**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 79**

**Date de la convocation : 30 août 2019**

**Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 17 septembre 2019**

**Le jeudi cinq septembre deux mille dix-neuf, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.**

**Conseillers municipaux présents :** (79) Alain Arial, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Beillevaire, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Philippe Blanchard, Sylvie Boissinot, Catherine Brin, Solène Burgos, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Mathieu Chevalier, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Rebecca Graveleau, Hervé Griffon, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Sabrina Guimbretièrre, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Christophe Huet, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Hervé Launeau, André Léauté, Nathalie Leroux, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Michel Merle, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Dominique Pohu, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Julie Ripoche, Michel Ripoche, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Lydie Rouxel, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Marie Viaud, Gérard Vibert, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

**Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :** (58) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Marc Biélin, Gilles Blanchard, Jérôme Boidron, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Emmanuel Bretaudeau, Georges Brunetière, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Sandrine Clément, Rémy Clochard, Etienne Coutolleau, Thierry Derzon, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Franck Dugas, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Stéphane Gandon, Thomas Goba, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Loïc Humeau, Hélène Landron, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Lucas, Véronique Marin, Yves Marquis, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Marielle Michenaud, Anthony Morin, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Bérangère Ripoche, Jacques Roy, Geordie Siret, Corinne Texier, Marc Vigneron, Sophie Vrain.

**Secrétaire de séance :** Lydia Sourisseau

**Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote :** (14)

<b>Absents</b>	<b>Délégation de vote à</b>
Marie-Bernadette Audouin	Dominique Pohu
Daniel Billaud	Gérard Vibert
Dominique Bochereau	Jean-Michel Pasquier
Roland Gerfault	Denis Sourice
Chantal Gourdon	Alain Essolito
Nathalie Griffon	Jean-Luc Tilleau
Andrée Huchon	Michel Merle
Serge Hulin	Jacky Quesnel
Joël Landreau	Sylvie Boissinot
Allain Merlaud	Michel Rousseau
Virginie Neau	Marion Berthommier
Joël Praud	Christian Rousselot
Sylvain Rousteau	Magali Beillevaire
Jessica Vilhem	Colette Landreau

# PREAMBULE

---

## Présentation de la Charte des bénévoles de Scènes de Pays

Monsieur le maire passe la parole à Christian Rousselot pour la présentation de la Charte des Bénévoles de Scènes de Pays.

Christian Rousselot explique que, comme toute association, Scènes de Pays a besoin de bénévoles pour pouvoir organiser sa saison culturelle. Cette année, Scènes de Pays a élaboré une Charte qui définit les statuts et missions des bénévoles.

Scènes de Pays, c'est une histoire d'hommes et de femmes, de professionnels et de bénévoles, qui se mobilisent pour faire vivre la culture en milieu rural, dans les Mauges. Scènes de Pays recherche de nouveaux bénévoles pour participer à l'organisation de la saison artistique et culturelle du territoire. Une charte définit le statut et les missions des bénévoles, ainsi que leurs droits et obligations.

### Les missions

- contrôler les billets de spectacles à l'entrée des salles ;
- accueillir et placer les spectateurs en salle ; participer à la sécurité du public ;
- accueillir la livraison des repas, installer, servir et ranger ;
- préparer les loges des artistes ;
- transporter les artistes ;
- être référent pendant la journée du spectacle (pilote ou co-pilote) ;
- prendre des photographies de la soirée ;
- diffuser les affiches et les tracts en amont ;
- accompagner l'équipe professionnelle en repérage artistique... Une journée de repérage artistique est proposée (dans la limite de 8 places par an)

Contact : [mediationculturelle@sevremoine.fr](mailto:mediationculturelle@sevremoine.fr)/ [n-mace@maugescommunaute.fr](mailto:n-mace@maugescommunaute.fr)

Actuellement, ces missions de bénévoles sur Sèvremoine sont assumées par des élus de la commission municipale Culture et Patrimoine. Cette Charte doit permettre de recruter d'autres bénévoles pour encadrer les 5 spectacles annuels donnés par Scènes de Pays : un à St Macaire, un à St Germain, deux à Montfaucon et un à St André. Il serait intéressant de trouver d'autres bénévoles.

Monsieur le maire constate qu'historiquement les bénévoles sont domiciliés à Beaupréau et à Chemillé, car les programmations sont surtout centralisées sur ces deux communes, où sont construits des principaux équipements culturels. Tout un réseau s'est mis en place mais les bénévoles restent attachés au lieu d'exercice. Par contre, sur Sèvremoine, on n'a pas un lieu majeur identifié pour les spectacles de Scènes de Pays.

Christian Rousselot précise que ce type de bénévolat, applicable au moment du spectacle, n'est pas très prenant. La présence d'autres bénévoles pourraient soulager les élus.

Monsieur le maire insiste sur cet appel aux bénévoles pour encadrer les spectacles organisés par Scènes de Pays.

## Rentrée scolaire 2019/2020

Isabel Volant, adjointe au maire chargée de la Vie scolaire, présente les effectifs de la rentrée scolaire 2019/2020.

### Ecoles Publiques SEVREMOINE

GÈVREMOINE

		EFFECTIFS RENTREE 2018/2019	EFFECTIFS RENTREE 2019/2020
ECOLE ODF	MM	180	187
ECOLE ST EX	SC	96	85
ECOLE PMC	SG	154	148
ECOLE PP	SM	118	102
ECOLE VH	SM	212	205
ECOLE LP	SA	146	147
ECOLE AV	TILL	123	131
TOTAL		1029	1000

### Ecoles Privées SEVREMOINE

GÈVREMOINE

	EFFECTIFS RENTREE 2018/2019	EFFECTIFS RENTREE 2019/2020
TORFOU	219	212
LE LONGERON	216	209
ROUSSAY	153	145
LE RENAUDIÈRE	111	110
ST ANDRÉ DE LA MARCHÉ	215	229
ST GERMAIN S/MOINE	196	197
ST CRÉSPIN S/MOINE	63	62
TILLIÈRES	96	91
MONTFAUCON-MONTIGNÉ	162	171
ST MACAIRE EN MAUGES MAT	225	221
ST MACAIRE EN MAUGES ELEM	394	404
TOTAL	2050	2051

### Répartition du personnel de restauration

GÈVREMOINE

	NOMBRE D'AGENTS
LA RENAUDIÈRE	5
ROUSSAY	6
ST ANDRÉ DE LA MARCHÉ	14
MONTFAUCON-MONTIGNÉ ODF	6
MONTFAUCON-MONTIGNÉ GDS	5
LE LONGERON	8
ST CRÉSPIN S/MOINE	6
ST GERMAIN S/MOINE	3
ST MACAIRE EN MAUGES	42
TOTAL	95

### Prérentée

GÈVREMOINE

#### La formation aux gestes qui sauvent

Les agents du service Vie Scolaire ont été formés aux gestes qui sauvent dans le cadre de la prérentée. Des intervenants du SDIS ont été mobilisés pendant 3 jours pour dispenser cette formation.



### Prérentée

GÈVREMOINE

#### Réunions de prérentée

Les encadrants ont accompagné leurs équipes sur des temps de réunions et d'échanges pour préparer au mieux l'année scolaire.



Isabel Volant tient à saluer la formation aux gestes qui sauvent grâce à l'implication des sapeurs-pompiers volontaires et agents de la collectivité qui ont dispensé ces cours durant 3 jours. Tous les agents du secteur scolaire ont pu en bénéficier.

Il manque encore quelques agents pour compléter les effectifs sur le temps méridien, mais on devrait réussir à pourvoir ces postes.

Monsieur le maire interroge l'assemblée : aucun conseiller municipal n'a eu de retour négatif de la rentrée scolaire.

Enfin, Isabel Volant informe que toutes les écoles publiques sont désormais identifiées par une signalétique identique.

# Flashes Mauges Communauté



1 | FLASH  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Évolution du périmètre territorial et réformes statutaires du SIEML :**

- Adhésion au SIEML de la **Commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire** pour l'intégralité de son territoire ;
- Retrait du SIEML la **Commune des Vallons-de-l'Érdre** ;
- Réforme statutaire sur les **compétences** du SIEML à effet immédiat :
  - > Améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SIEML (évolutions législatives et réglementaires), et doter le syndicat d'une **compétence optionnelle supplémentaire** (production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable), + habiliter le syndicat à intervenir dans des **services accessoires** ;
- Réforme statutaire de **gouvernance** du SIEML à effet différé au **30 mars 2020** :
  - > Évolutions intercommunales : communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités dans le département de Maine-et-Loire + prise en compte démographique (7 sièges pour les Mauges au Comité syndical).

2 | FLASH  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Regroupement des services de Mauges Communauté et aménagement du CPIE à la MFR de Beaupréau : **subvention de 36 500 €** pour accompagner le CPIE (travaux + déménagement / aménagement).

4 | FLASH  
Bilan SCoT  
Contribution de Mauges Communauté au SRADDET

**Quel chemin ouvert avec le Scot en 2009 ?**  
« Être acteur d'un archipel urbain »

Les polarités du SCoT

Monsieur le maire explique que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document réglementaire qui s'impose au PLU, ce dernier devant être conforme au SCOT. Il relate le projet du territoire des Mauges élaboré dans le précédent mandat, par les élus, entre 2009 et 2013. Il s'agissait de définir une dynamique de développement pour le territoire en organisant et en aménageant le territoire. Le but était de maîtriser l'aménagement du territoire plutôt que de subir l'effet des agglomérations avoisinantes. On a créé des polarités avec des communes, pôles principaux ou secondaires ou communes de proximités.

Après six années de mise en œuvre du SCOT, il a été nécessaire, pour respecter la loi, d'évaluer la manière dont ont été aménagés les communes et le territoire, les conséquences sur la production de logements, sur le développement économique. Le SCOT s'applique dans les PLU intercommunaux qui sont devenus communaux avec les communes nouvelles, pour leur projet d'aménagement urbain.

5 | FLASH  
Quel chemin parcouru depuis le SCoT ?

- 6 PLU en déclinaison du SCoT et leurs projets urbains
- Une réforme territoriale d'ampleur

6 | FLASH  
Quel chemin parcouru depuis le SCoT ?

- Un renforcement des polarités urbaines : production de logements plus forte, densification...
- Une montée en puissance qualitative des politiques publiques : économie, mobilité, habitat, aménagement des centres-bourgs, tourisme, transition énergétique, services de proximité...

On peut déjà mesurer l'impact du SCOT sur la façon dont se sont développées les communes depuis sa mise en application en 2013. 6 ans après, on voit se renforcer des polarités telles qu'on les a définies alors que le développement sur le territoire des Mauges, la production de logements et le développement démographique se répartissaient sur des communes dites aujourd'hui de proximité. Aujourd'hui, on a déterminé les communes qui devaient consentir les efforts les plus importants pour produire des logements. On constate d'ores et déjà une construction de logements beaucoup plus importante sur les pôles, soit seulement 6 ans après la mise en application.

Avec la création de MAUGES COMMUNAUTE qui est une suite logique du projet politique du SCOT, sans doute l'un des moteurs de la transformation de nos institutions, commune nouvelle et communauté d'agglomération, on constate une montée en puissance qualitative des politiques publiques. L'économie, les Mauges se développent, de même que le service Mobilités de MAUGES COMMUNAUTE dirigé par Isabel Volant avec Mooj.

On peut également souligner la politique de l'habitat avec le PLH qui va bientôt être approuvé, les aménagements de centre-bourg, le tourisme avec la SPL Osez Mauges, la transition énergétique avec la création d'une SEM et l'investissement important sur des projets de champs éoliens, mais également de champs photovoltaïques comme à Roussay sur un site de 14 ha. On maille aussi les services à la population. On a mené ces politiques dans une logique de bloc local, sans répéter le modèle ancien. On a travaillé de manière rapprochée entre les 6 communes nouvelles et MAUGES COMMUNAUTE.

**Le chemin restant à parcourir :**  
**Les enjeux pour la révision du SCOT**

- **S'interroger sur l'ambition des objectifs résidentiels** au regard des contrastes de développement entre différentes parties du territoire
- **Organiser l'offre économique et commerciale au niveau du bloc local** de manière à assurer un équilibre périphérie/centres, en favorisant une économie présente en centres-bourgs et centres-villes et en soignant les entrées de villes
- **Accompagner les mutations de l'agriculture** en affirmant leur rôle dans l'économie locale, et plus largement comme composante de l'identité des Mauges
- **S'appuyer sur les ressources patrimoniales** pour renouveler l'image du territoire, au profit d'une meilleure attractivité des urbains
- **Mobiliser la société civile pour révéler les ressources et trouver des leviers d'actions** : patrimoine, innovation numérique, économique...



Monsieur le maire ajoute qu'il reste à améliorer le développement commercial, sujet très complexe, sur lequel on doit encore produire des efforts. Par ailleurs, monsieur le maire a sollicité Paul Manceau sur le dossier agriculture, laquelle est en pleine mutation, par exemple concernant la transition écologique, confrontée à un modèle économique qui n'est plus aujourd'hui avéré dans les productions traditionnelles. La société évolue pour répondre à ces attentes, mettant ainsi une pression sur l'activité économique agricole qui invite tous les acteurs à se mettre autour de la table pour accompagner cette mutation.

**Le chemin restant à parcourir : le SRADDET**

8 | FLASH

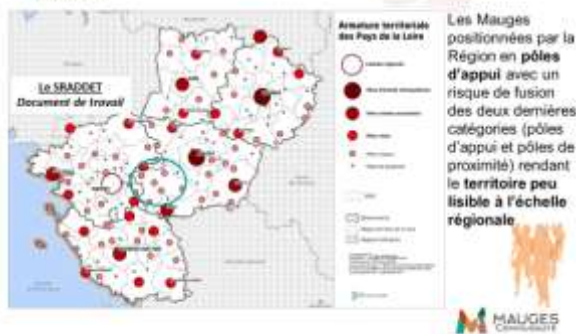
- Le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire
- Un document **intégrateur** de plusieurs Schémas régionaux déjà existants : Climat, air, énergie (SRCAE), Infrastructures (SRIT) et mobilités, Cohérence écologique (SRCE), Plan régional déchets...
- Un schéma à caractère opposable :

-> Les SCoT doivent se mettre en compatibilité avec le SRADDET à la plus prochaine révision



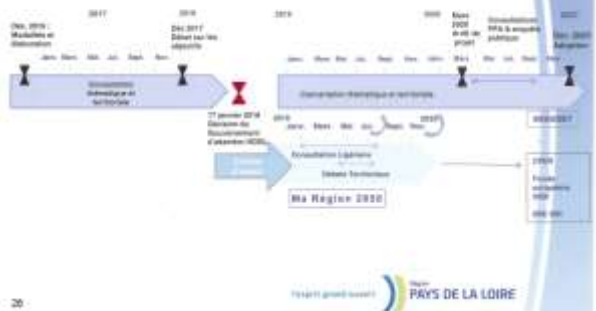
**Le chemin restant à parcourir**

→ Se positionner à l'échelon régional avec l'enjeu de planification du SRADDET



**Calendrier :**

- > Une analyse des visions et des points de vue entre janvier et juin 2019.
- > Une formalisation de la stratégie au 2<sup>e</sup> semestre 2019.
- > Une concertation formelle fin 2019-1<sup>er</sup> trimestre 2020.



10 | FLASH

Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) regroupe tous les schémas qui pouvaient exister au niveau du climat, des énergies, des infrastructures, des mobilités, la cohérence écologique, la mobilité, la gestion des déchets, désormais repris dans un seul document. Ce dernier s'appliquera sur les territoires. Les SCOT devront être compatibles avec le SRADDET et les PLU conformes au SCOT. D'où l'importance à accorder à l'élaboration en cours de ce schéma régional qui va s'imposer à nos politiques municipales.

**Le chemin restant à parcourir**

11 | FLASH

→ La proposition de Mauges Communauté: confirmer les fonctions urbaines des pôles



Il est nécessaire de définir les pôles. L'un des enjeux du SRADDET est de définir des polarités à l'intérieur du territoire de la région. Le règlement qui va s'appliquer à l'ensemble du territoire des Pays de la Loire donnera des droits et des devoirs selon la classification dans laquelle une commune se retrouve. Les pôles du SCOT doivent être ceux du SRADDET. Concrètement, le modèle particulier des Mauges, en ville éclatée, n'est pas toujours compris par les services de l'État. Habituellement, on raisonne pour définir une ville comme un ensemble urbain, une agglomération urbaine. On donne des propriétés à une ville de par les équipements qui la composent, avec ses habitants et ses infrastructures. Le territoire des Mauges est ainsi pénalisé par cette façon d'évaluer le territoire. Les équipements ne sont pas regroupés sur de grands ensembles urbains, on ne souhaite pas de ville centre mais au

contraire que les équipements servent à l'ensemble de la population. La distance entre nos bourgs, leur taille fait qu'on n'est pas dans un désert, on n'a pas de grandes distances à parcourir, on a donc une forte densité de population et d'équipements à l'intention de la population, mais organisée d'une autre façon. C'est ce modèle qu'on veut faire valoir à l'échelle de la région pour l'élaboration du SRADDET. C'est un moment important pour notre histoire.



En ce qui concerne les infrastructures routières, la Loire-Atlantique a un projet de liaison structurante qui part de Clisson et qui rejoint Vallet en passant sur la RN 249 avec pour objectif à terme de rejoindre Ancenis. En réalisant le barreau entre le Fuilet et St Rémy en Mauges, on permettrait de desservir le cœur des Mauges, St Pierre-Montlimart et Montreault, on améliorerait la sécurité et diminuerait le temps de route des automobilistes venant de ces communes, pour rejoindre Vallet puis Nantes. Les voies rurales actuelles ne sont pas adaptées. Le département de Maine-et-Loire partage cette stratégie.

Isabel Volant précise que le conseil général de Maine-et-Loire est en concertation avec celui de Loire-Atlantique. Le conseil départemental de Loire-Atlantique n'est cependant pas si avancé sur la portion de son territoire concernant cette voie de liaison. Toutefois, le département de Loire-Atlantique est d'accord pour faire avancer plus rapidement ce projet.

Monsieur le maire ajoute que des rencontres sont prévues entre EPCI du Vignoble Nantais et MAUGES COMMUNAUTE. Il s'agit d'investissements très lourds avec des enjeux environnementaux, mais avec moins d'argent public à y consacrer, il convient par conséquent d'être efficace. Sur le principe, il y a accord avec les EPCI voisins.

Denis Vincent demande ce qu'il en est de la connexion avec la R.N. 249.

Monsieur le maire répond que cette hypothèse est toujours en discussion. On touche là des enjeux de territoires et de développement économique. Monsieur le maire a pu rencontrer le président de l'EPCI voisin du Vignoble nantais. Les territoires ne sont pas en concurrence mais en compétition. Sèvremoine et MAUGES COMMUNAUTE défendront la réalisation d'un échangeur.



**Règlement du règlement du service gestion des déchets pour les actions en faveur des erreurs de tri récurrentes :**

- > Après **2 constats d'erreurs** de tri et un échange verbal avec le service > envoi d'un courrier d'information à l'usager pour facturation d'une levée ;
- > **Contrôle systématique** du bac emballages du foyer ;
- > Un **bac d'emballages** mal trié engendre la **facturation de 2 levées du bac ordures ménagères du foyer** (descente du chauffeur lors de la collecte pour contrôle, mobilisation des services...).

**Approbation du soutien du financier pour la location de broyeurs par des associations pour 2019 et 2020 (budget global annuel : 1 260 €).**

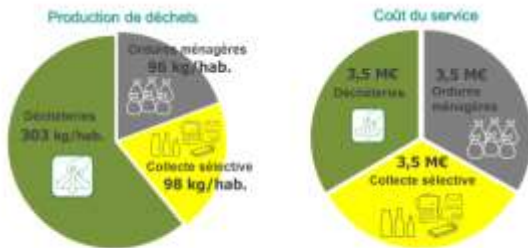
**Évolution de la redevance incitative à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :**

- Une politique de gestion des déchets maîtrisée



> Augmentation moyenne des tarifs de 2,40 €/foyer/mois au lieu de 3,90 €/foyer/mois si les usagers n'avaient pas réduit leurs déchets depuis 10 ans

- Un nouveau contexte



- La nouvelle grille tarifaire

Grille tarifaire à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2019				
Volume bac	Montant part fixe € HT	Montant part fixe € TTC	Montant levée bac OMR € HT	Montant levée bac OMR € TTC
Badge apport volontaire	103,68 €	114,03 €	1,25 €	1,38 €
140 litres	103,68 €	114,03 €	3,69 €	4,06 €
240 litres	142,08 €	156,31 €	7,11 €	7,82 €
360 litres	167,16 €	183,90 €	10,16 €	11,17 €
750 litres	248,28 €	273,15 €	26,06 €	28,67 €
Contenant >2m <sup>3</sup>	662,16 €	728,38 €	53,49 €	58,84 €

> Redevable avec uniquement bac(s) emballages : forfait accès au service 114,03 €

- La nouvelle grille tarifaire (€ HT)

- > Tarifs spécifiques « gros producteurs » (en plus du coût des levées)
  - 15,17 €HT / mois pour un 2<sup>ème</sup> passage OMR chaque quinzaine (donc C1)
  - 45,50 €HT / mois pour 3 passages supplémentaires / CO,5 (donc C2, ne concernant que 2 professionnels sur le territoire à ce jour)
- > Tarifs d'apports de professionnels en déchèteries (augmentation 5%)

Ruë	Montant HT/m3
Tout-venant	17,00 €
Cartons	8,00 €
Gravats	20,00 €
Déchets verts	7,00 €
Bois	11,50 €

- Interdiction de dépôt de déchets dangereux pour les professionnels
- Volume minimum de 1m<sup>3</sup> ; Au-delà, les volumes par tranche de 0,5m<sup>3</sup>.
- Un usager professionnel uniquement au service des déchèteries :forfait d'accès au service d'un montant de 8,64 € HT/mois.

**Convention de participation pour la représentation de Mauges Communauté au Comité de pilotage de la Maison Rochas.**

**Forum sur les usages du numérique le 14 novembre 2019 à Beupréau (La Loge) : dépôt de dossiers de demande d'aide financière auprès de la MSA, la CARSAT et la sécurité sociale des indépendants.**

**Convention avec l'ARS pour le financement de la matinée du 19 septembre 2019 dédiée à la qualité de l'air intérieur et du RADON.**

**Convention de partenariat et de solidarité financière entre l'UDAF, les établissements médico-sociaux, les membres du collectif des aidants du 4 octobre 2019.**



Présentation du projet SYMBIOSE et SYNERGIE





## SYMBIOSE

2 | FLASH

### L'ambition du projet Symbiose

- Créer LA nouvelle usine d'électronique en France et dans les Mauges
- Inventer l'usine du futur 4.0 : humaine, digitalisée, connectée, automatisée et respectueuse de l'environnement
- Une innovation sociale et territoriale :
  - développer des emplois qualifiés et durables en milieu rural en privilégiant la formation
  - Participer activement à l'écosystème territorial en créant des collaborations avec l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, start-up, centre de formation...)



## SYMBIOSE

3 | FLASH

- Les étapes du projet
  - Janvier 2019 : étude de faisabilité macro
  - Juillet 2019 : conception détaillée
  - Septembre 2019 : validation des financements > GO FINAL
  - 2021 : réception du bâtiment
- Un accompagnement et un partenariat avec MC depuis 18 mois
  - Force de proposition 5 implantations étudiées dans les mauges



## SYMBIOSE <> SYNERGIE

4 | FLASH

### Une démarche partenariale

- Un engagement entrepreneurial fort
  - Porter un projet industriel du futur performant, créateur de valeurs et porteur de sens sur notre territoire
- Une rencontre avec les dirigeants de Lacroix sur **un socle de valeurs partagées : la compétitivité, l'exemplarité et la solidarité**
  - La performance économique
  - L'innovation et la responsabilité écologique
  - L'humain (fidélité, talent, investissement et attachement)



## SYNERGIE

5 | FLASH

### Un site historique et stratégique

- Emprise foncière : 3,4 ha
- Acquisition du bâtiment : 1 M€



## SYNERGIE : UN PROJET INNOVANT, STRUCTURANT ET PARTENARIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE TOUT UN TERRITOIRE

6 | FLASH

### UN SITE AU COEUR DES MAUGES

Historique, stratégique, industriel, identitaire  
Pôle Beaupréau / St-Pierre - Montrevault  
Sège social Lacroix

## SYNERGIE

### UN PARTENARIAT PUBLIC / PRIVÉ

Collectivité > Mauges Communauté  
Entreprises > Lacroix Group, Groupe Fran, AIR Technologies...  
Réseaux > Angers Technopôle, FrenchFab...

### 4 FONCTIONS CIBLES

Innovation > Incubateur, R&D, FabLab  
Découverte des métiers et des savoir-faire  
Formation > apprentissage  
Tourisme d'affaires > séminaires, réceptions...

## POURSUIVRE LA RÉFLEXION SUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DU PÔLE BEAUPRÉAU / ST-PIERRE - MONTREVAULT

7 | FLASH



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 | FLASH

| **Approbation** de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre d'un service commun « service ressources humaines » avec la Commune de Chemillé-en-Anjou > **passage de 1,5 ETP à 1,7 ETP + instauration permanences téléphoniques et RDV au siège de Mauges Communauté.**

## FINANCES

9 | FLASH

| **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de l'année 2019**

> **Répartition dérogatoire libre** : attribution intégrale du FPIC à Mauges Communauté, soit 3 368 903 €.

| **Financement des travaux d'aménagement et d'extension du Pôle aménagement à Mauges Communauté** par le **Contrat territorial régional 2020** à hauteur de **607 335 €, soit 80 % des travaux** (Montant total des travaux = 759 169 €).

## MAUGES COMMUNAUTÉ URBANISME-HABITAT

10 | FLASH

| **Approbation de l'exemption** de l'application de l'article 55 de la **Loi SRU** concernant la **production de logements locatifs sociaux** > les 6 communes n'auront pas à produire 20 % de logements locatifs sociaux (période 2020-2022) > application du taux de production PLH.

## MAUGES COMMUNAUTÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11 | FLASH

| **Soutien financier** à l'Association **PART'AGRI**, qui occupe des locaux à Chemillé appartenant à Mauges Communauté = **remise à titre gracieux de 50 % des loyers dus** sur la période d'août 2018 à juin 2019 = **9 332,31 € TTC.**

| **Acquisition d'1 terrain** de **15 m<sup>2</sup>** auprès de la Sté **FAMILLE MARY** – **225 € HT.**

| **Cession d'1 bâtiment d'activité** de **1 669 m<sup>2</sup>** à la SCI **INUKCHUK** – ZA Anjou Actiparc Centre Mauges / Beaupréau – **140 000 € HT.**

| **Fermeture d'une voirie** – ZA de la Lande à Saint-Florent-le-Vieil + organisation d'une **enquête publique** pour **déclasser le chemin rural** > **vente terrain au Grand Saloir Saint-Nicolas.**

## MAUGES COMMUNAUTÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12 | FLASH

| Opération d'aménagement > **libération de voirie** – ZA La Lande à Mauges-sur-Loire : **souscription du marché** avec l'entreprise **EUROVIA Atlantique** – Montant = **303 692,42 €**

| **Souscription anticipée du marché de travaux de VRD – aménagement ZA des 3 routes à Chemillé :**

- > Montant prévisionnel des **travaux** :
- VRD phase provisoire = 1 554 450 € HT;
  - VRD finition base = 252 465 € HT ;
  - Espaces verts phase provisoire = 83 664 € HT;
  - Espaces verts finition = 22 624 € HT.

Monsieur le maire termine cette présentation en précisant qu'il peut apporter les précisions nécessaires aux conseillers municipaux qui seraient éventuellement intéressés par les questions de SCOT et de SRADDET.

## Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.

# DELIBERATIONS

## 1. Ressources humaines

### DELIB-2019-111

#### Modification du tableau des effectifs et des emplois

Les propositions du tableau annuel d'avancement de grade ont reçu un avis favorable des membres de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion du Maine-et-Loire. Il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents sur leur nouveau grade, dès lors qu'ils sont en position d'activité à la date de nomination prévue.

Par ailleurs, dans la continuité de stabilisation de l'organisation générale de la collectivité, des services adaptent leur mode de fonctionnement engendrant des besoins spécifiques identifiés.

Enfin, suite à des départs en retraite d'agents, il y a nécessité d'ajuster le tableau des effectifs.

Ainsi, ce tableau tient compte :

#### De créations et transformations de poste

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2019, il y a lieu de prévoir l'ouverture de différents postes sur des grades d'avancement pour permettre les évolutions de carrière des agents.

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE :**

- Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C :
  - L'un à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
  - Le second à temps non complet à 30/35<sup>ème</sup>.
- Le grade initial d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet libéré dans le cadre de l'avancement permettra de la même façon de prévoir la nomination d'un autre agent en vue de sa progression de carrière.

➤ **FILIERE ANIMATION :**

- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C à temps non complet à 26,27/35<sup>ème</sup>.

➤ **FILIERE SOCIALE :**

- Création de 2 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, à temps non complet :
  - L'un à 30,10/35<sup>ème</sup>,
  - Le second à 28,05/35<sup>ème</sup>.

➤ **FILIERE TECHNIQUE :**

- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- Création de 11 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, dont :
  - 8 postes à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
  - 3 postes à temps non complet respectivement à 18,73/35<sup>ème</sup>, 14,94/35<sup>ème</sup> et 7/35<sup>ème</sup>.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation du service Vie scolaire à la rentrée 2018-2019, ce dernier a pointé deux dysfonctionnements auxquels il souhaite remédier pour atteindre les objectifs fixés à moyen et long terme.

Tout d'abord, le temps de travail des deux emplois de référents des temps méridiens créés à 10,15/35<sup>ème</sup> l'an dernier a été sous-estimé. Sur le terrain, la nécessité de manager les équipes au quotidien et de prévoir du temps d'échanges et de réunions implique d'augmenter le coefficient hebdomadaire de ces deux postes, les passant ainsi de 10,15/35<sup>ème</sup> à 12,34/35<sup>ème</sup>.

Parallèlement, les problématiques quotidiennes de gestion des remplacements, de suivi des plannings, des commandes, les saisies statistiques et l'absence de secrétariat mettent en exergue le besoin de créer un poste d'assistant administratif auprès du service. L'agent assurerait également le lien quotidien avec les familles et en serait leur premier interlocuteur. La quotité d'emploi estimée pour ce poste s'évalue à 12,51/35<sup>ème</sup>.

Celui-ci sera pourvu en interne par un agent qui occupera la double fonction de référente des temps méridiens du pôle Ouest et d'assistante administrative du service. Son autorité hiérarchique sera partagée entre la coordinatrice des temps méridiens pour la première fonction et la responsable du service vie scolaire pour la seconde.

Par ailleurs, le rapprochement de ces deux missions permet de nommer fonctionnaire stagiaire un agent contractuel présent dans le service depuis quelques temps déjà. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint territorial d'animation, grade de catégorie C, à 24,85/35<sup>ème</sup>. Ce temps inclut donc l'un des deux postes précédemment modifiés de référent des temps méridiens.

### **De suppressions de poste**

Dès lors que les nominations pour avancement de grade et promotion interne seront effectives, les grades précédemment détenus et non utilisés pourront être supprimés :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 0,89 ETP,
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 0,75 ETP,
- 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet respectivement à 0,86 ETP et 0,80 ETP,
- 11 postes d'adjoint technique territorial répartis comme suit :
  - 8 postes à temps complet (1 ETP),

- 3 postes à temps non complet respectivement à 0,54 ETP, 0,43 ETP et 0,20 ETP.

Conformément à la décision officielle de fermeture de la crèche familiale "L'Abord'âge" au 31 août 2019, il convient de supprimer le poste de la Directrice de crèche familiale ainsi que les emplois non permanents des assistantes maternelles.

Enfin, suite au départ en retraite de trois agents dont les postes sont ou seront radiés des cadres à la date officielle, il y a lieu de supprimer :

- Au service finances et comptabilité de la Direction des ressources : un poste d'attaché principal, grade de catégorie A, à temps complet,
- Au service espaces publics et cadre de vie de la Direction des services techniques : un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, grade de catégorie B, à temps complet,
- Au service Proximités de la Direction des ressources : un poste d'attaché principal, grade de catégorie A, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **Emplois temporaires – création de deux postes en accroissement temporaire d'activité**

Dans le cadre de l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles suite à la fermeture de la crèche familiale, deux d'entre elles ont pu être affectées sur des emplois en accroissement temporaire d'activité sous contrat avec nécessité de création :

- D'un poste d'agent polyvalent de restauration sur le grade d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, à temps non complet,
- D'un poste de gestionnaire administratif CCAS sur le grade d'adjoint administratif territorial, grade de catégorie C, à temps complet.

Anne Pithon précise qu'ont été reçus les accords du Centre départemental de Gestion du personnel communal et de la Commission Administrative Paritaire pour les avancements de grade de certains agents. 20 agents sont inscrits au tableau d'avancement. Pour cela des postes vont être créés.

En résumé :

Création de 18 postes suite à l'acceptation d'avancements de grade par la CAP :

- 2 postes d'adjoint administratif ppal 1<sup>ère</sup> classe (1 ETP et 0,86 ETP)
- 1 poste d'adjoint d'animation ppal 2<sup>ème</sup> classe (0,75 ETP)
- 2 postes d'ATSEM ppal 1<sup>ère</sup> classe (0,86 ETP et 0,80 ETP)
- 2 postes d'adjoint technique ppal 1<sup>ère</sup> classe (1 ETP chacun)
- 11 postes d'adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe (8 à 1 ETP et 3 respectivement à 0,54 ETP, 0,43 ETP et 0,2 ETP)

Suppression de 15 postes initialement occupés par les agents bénéficiant d'avancement.

Transformation de postes existants :

- réévaluation du coefficient hebdomadaire des référents des temps méridiens au service Vie scolaire passant de 0,29 ETP à 0,35 ETP
- création d'1 poste d'adjoint territorial d'animation à 0,71 ETP au service Vie scolaire pour la référente des temps méridiens assurant l'assistance administrative

Suppression de 7 postes suite à la fermeture de la crèche : (service arrêté au 31 août)

- 1 poste de directrice de crèche familiale (la directrice a trouvé un poste sur une autre collectivité).
- 6 emplois non permanents d'assistante maternelle (3 assistantes maternelles sont toujours dans les effectifs de Sèvremoine, mais pour d'autres missions : 1 comme agent administratif au CCAS, 1 comme ATSEM, 1 est en bilan de compétence et affectée à la restauration scolaire sur St Macaire. Pour les 3 autres : 1 continue en libérale, 1 est en intérim, 1 est en formation personnelle).

Suppression de 2 postes suite à départs en retraite :

- au service Finances et comptabilité : 1 poste attaché principal à 1 ETP
- au service Espace public et cadre de vie : 1 poste technicien ppal 1<sup>ère</sup> classe à 1 ETP
- au service Proximités : 1 poste d'attaché principal

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
91	81	5	5

AVALISE ces créations, transformations et suppressions de postes dont :

- les créations des postes et ouvertures de grades liées aux évolutions de carrière (avancements de grade),
- l'utilisation des postes libérés par avancement de grade pour la nomination d'autres agents titulaires par la voie de l'avancement,
- au service vie scolaire, la création d'un poste d'assistant administratif et l'augmentation de la quotité d'emploi des deux postes de référents des temps méridiens,
- la suppression des grades précédemment détenus et non utilisés suite aux avancements de grade,
- la suppression des grades précédemment détenus par des agents partis en retraite,
- la création des deux emplois de contractuels en accroissement temporaire d'activité permettant à deux assistantes maternelles de poursuivre une activité au sein de Sèvremoine.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2019, tel qu'annexé à la présente délibération.

## **Directrice du CCAS : Emmanuelle Terrien**

Didier HUCHON profite de la validation du tableau des effectifs de Sèvremoine pour présenter aux élus une nouvelle arrivante au sein de Sèvremoine.

Emmanuelle Terrien, nouvelle directrice du CCAS, habite à St Macaire, elle prend officiellement ses fonctions le 7 octobre. Elle passe une journée par semaine, durant septembre, sur Sèvremoine, n'étant pas encore complètement libérée de son précédent poste. Emmanuelle Terrien exerçait auparavant à l'hôpital de Cholet où elle coordonnait les secrétariats médicaux et était responsable de l'accueil et du standard téléphonique.

### **DELIB-2019-112**

#### **Convention de mise à disposition de trois agents de Sèvremoine auprès de l'association Acrobat'ils de Tillières**

*Délibération présentée par Isabel Volant.*

Dans le cadre de la politique de partenariat avec les acteurs locaux du territoire dans le domaine de la prise en charge des enfants sur les temps méridiens et dans le but de soutenir une association, la commune de Sèvremoine souhaite mettre à disposition de l'association "Acrobat'ils" de la commune déléguée de Tillières trois agents titulaires de ses effectifs. Pour deux d'entre eux, la mise en disposition serait partielle, elle serait totale pour le troisième.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de ces trois agents au sein de l'association "Acrobat'ils" avec la commune nouvelle de Sèvremoine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée d'un an. Après évaluation du fonctionnement de cette mise à disposition au terme de l'année écoulée, une nouvelle convention pourra être prise.

La convention définit les termes de la mise à disposition des agents positionnés sur des postes d'agents de pause méridienne en restauration scolaire (cadres d'emplois d'adjoint territorial d'animation et d'adjoint technique territorial). Elle précise, conformément à l'article 4 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, les conditions de mise à disposition des agents intéressés, notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités. Elle précise enfin les modalités d'échanges d'informations entre l'association "Acrobat'ils" et la commune nouvelle de Sèvremoine.

Les agents ont déjà fait part de leur accord quant à cette proposition de mise à disposition.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 5 articles de la convention de mise à disposition de personnel communal, à signer entre l'association "Acroba'tils", gestionnaire du service de restauration scolaire à Tillières et la commune nouvelle de Sèvremoine,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
92	86	5	1

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel communal, à signer entre l'association "Acroba'tils", gestionnaire du service de restauration scolaire à Tillières et la commune nouvelle de Sèvremoine

AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention de mise à disposition de personnel.

## **2. Finances**

### **DELIB-2019-113**

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Banque Humanitaire**

La Banque Humanitaire a dû emménager dans de nouveaux locaux à Tillières engendrant des frais importants.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
86	79	4	3

VOTE une subvention de 1 000 € à la Banque Humanitaire afin de l'accompagner financièrement dans ce déménagement.

### **DELIB-2019-114**

#### **Attribution d'une subvention au collectif d'accueil des demandeurs d'asile de Torfou :**

Le collectif d'accueil des demandeurs d'asile de Torfou est engagé dans l'accueil des familles de réfugiés et œuvre à leur intégration.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
92	86	3	3

ACCORDE une subvention de 700 € au collectif d'accueil des demandeurs d'asile de Torfou, afin de l'aider financièrement dans ses actions quotidiennes.

**DELIB-2019-115**  
**Effacement de la dette**

La commune historique de Montfaucon-Montigné avait émis un titre de recette dont le paiement n'a pas été honoré. Après épuisement des voies de poursuite possibles qui ont été prononcées par les tribunaux, le Tribunal d'Instance de la Roche sur Yon dans sa séance du 15/11/2018 a effacé la dette :

- Remboursement sur salaire 2015 : 430€ (Pièce n° 705200000005)
- Remboursement sur salaire 2015 : 135.98€ (Pièce n°: 2213290212)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
87	76	4	7

ACTE cet effacement de dette.

### **3. Santé**

**DELIB-2019-116**  
**Bail de location du cabinet médical Pasteur à St Macaire en Mauges**

*Délibération présentée par Michel Rousseau.*

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de terrains et du cabinet médical situés au 5 rue Pasteur à St Macaire-en-Mauges. Ces biens sont inscrits dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Pasteur avec pour objectif notamment d'y accueillir le futur pôle Santé du quartier Avresne.

Depuis le 13 juin 2019, date de la vente des biens, la commune est propriétaire et titulaire d'un bail professionnel pour le cabinet médical occupé par des médecins généralistes.

L'acte de vente fait valoir une reprise du bail de location, moyennant un loyer mensuel de 1 134,17 € toutes taxes comprises. Le bail prévoit une révision annuelle du loyer selon les indices publiés par l'INSEE.

Aussi, il prévoit en sus une provision pour l'eau de 15 € par mois ainsi qu'une provision pour les impôts fonciers de 80 € par mois.

Dans un souci de cohérence avec les conditions de location des locaux de santé dont la commune est propriétaire, actées par délibération du conseil municipal dans sa séance du 22 février 2018, il est proposé de supprimer les deux provisions pour charges. Le contrat d'eau sera géré directement par les médecins et la commune prendra en charge la taxe foncière.

*Pierre Devêche, intéressé à l'affaire, quitte la salle pour cette délibération.*

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7° et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
89	79	5	5

APPROUVE la suppression des provisions pour la consommation d'eau et pour les impôts fonciers, par voie d'avenant au bail.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire.

#### **4. Affaires scolaires**

##### **DELIB-2019-117**

##### **Règlement intérieur restauration scolaire et accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020**

*Délibération présentée par Isabel Volant*

Un groupe d'élus a travaillé à l'élaboration d'un règlement intérieur pour l'accueil périscolaire de Montfaucon-Montigné. Celui-ci étant finalisé, il est demandé au conseil municipal de valider ce règlement intérieur afin que celui-ci puisse être diffusé aux familles utilisatrices du service.

Le règlement intérieur du service de restauration scolaire n'a pas été modifié depuis la délibération du conseil municipal du 31 mai 2018. Il est joint en annexe.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le règlement de fonctionnement de l'accueil Périscolaire de Montfaucon-Montigné,

Vu le règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
87	83	1	3

VALIDE les règlements intérieurs pour le service Périscolaire et pour le service de restauration scolaire.

#### **5. Bâtiments**

##### **DELIB-2019-118**

##### **Audit énergétique du système de chauffage de la maison du temps libre de St André de la Marche**

*Délibération présentée par Jean-Michel Pasquier*

On constate un dysfonctionnement du système de chauffage de la maison du temps libre à St André de la Marche. Il est proposé de réaliser un audit énergétique par le biais du SIEMML au titre de sa mission de conseil en énergies.

Le cout de cet audit est de 1 492 € HT dont le reste à charge de la commune de Sèvremoine serait de 358,08 € TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 4 articles de la convention d'audit énergétique proposée par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire,

Par vote à scrutin secret :



<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
88	82	0	6

APPROUVE la convention d'audit énergétique proposée par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention.

## **6. Voirie**

### **DELIB-2019-119**

#### **Rétrocession du lotissement Le Hameau des Guilloires à Tillières**

*Délibération présentée par Paul Manceau*

Mme Bréaud, aménageur du lotissement "Le Hameau des Guilloires" à Tillières demande la rétrocession des équipements et espaces communs.

Ces espaces correspondent à la voie « Hameau des Guilloires », actuellement cadastrées C1822, C1823, C1824, C1825, C1826, C1828 représentant une superficie de 1 235 m<sup>2</sup>.

Cette rétrocession se ferait à l'€uro symbolique.

La rétrocession porte sur les équipements suivants : voirie, réseau EU, réseau EP, éclairage public, espaces verts.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 7° et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après étude des différents documents transmis par les aménageurs et la réception sur site du chantier terminé,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
89	84	2	3

ACCEPTE la demande de rétrocession.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer l'acte à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

## **7. Espace public**

### **DELIB-2019-120**

#### **GRDF - Avenant à la concession pour le service public de la distribution de gaz de la commune de St-André-de-la-Marche**

*Délibération présentée par Paul Manceau*

Par convention en date du 05 juillet 1999, GRDF s'est vu confié, pour une durée de 30 ans, la distribution du gaz sur le territoire de la commune déléguée de Saint-André-de-la-Marche.

Par convention en date du 30 mai 1990, GRDF s'est vu confié, pour une durée de 30 ans la distribution du gaz sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Macaire-en-Mauges.

Un avenant à la convention de distribution de gaz sur la commune de Saint-André-de-La-Marche a été préparé avec pour principes :

- mettre fin au contrat signé avec Saint-Macaire en 1990,
- étendre le périmètre du contrat signé avec Saint-André à Saint-Macaire.

L'avenant ne modifie pas l'échéance du contrat de Saint-André. Il conviendra en 2029, de renouveler ce contrat regroupé pour les deux communes déléguées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la convention en date du 05 juillet 1999, par laquelle GRDF s'est vu confier, pour une durée de 30 ans, la distribution du gaz sur le territoire de la commune déléguée de Saint-André-de-la-Marche.

Vu la convention en date du 30 mai 1990, par laquelle GRDF s'est vu confier, pour une durée de 30 ans la distribution du gaz sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Macaire-en-Mauges.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	88	0	3

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer l'avenant à la convention de distribution de gaz sur la commune de Saint-André-de-La-Marche pour :

- mettre fin au contrat signé avec Saint-Macaire en 1990,
- étendre le périmètre du contrat signé avec Saint-André à Saint-Macaire.

#### **DELIB-2019-121**

#### **Conventions particulières relatives à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune déléguée de MONTFAUCON-MONTIGNÉ (opérations n° 301-17-01 et 206-15-01)**

*Délibération présentée par Paul Manceau*

Sur ces opérations le montant et la nature des opérations ont déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 04/09/2018. Les travaux sont en cours à Montfaucon Montigné.

Des conventions ORANGE/S.I.E.M.L. et commune de Sèvremoine ont été préparées pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le S.I.E.M.L. est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

#### Renforcement poste 1 Amourettes (opération 206-15-01)

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 14 765.12 € HT.

Le S.I.E.M.L. se charge de l'étude, de la tranchée et de la pose des installations avec fourniture des matériels pour un montant total de 47 803.66 € HT soit 57 364.39 € TTC, intégralement répercuté à Sèvremoine.

### Renforcement poste 11 Abattoir (opération 301-17-01)

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 13 557.12 € HT.

Le S.I.E.M.L. se charge de l'étude, de la tranchée et de la pose des installations avec fourniture des matériels pour un montant total de 43 279.17 € HT soit 51 935.00 € TTC, intégralement répercuté à Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles des conventions particulières relatives à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune de Sèvremoine, Montfaucon-Montigné, poste n°1 Amourettes et poste n°11 Abattoir,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
89	82	0	7

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer les conventions tripartites en ce sens.

## 8. Éclairage public

### **DELIB-2019-122**

#### **Dépannage éclairage public : fonds de concours au SIEML**

*Délibération présentée par Paul Manceau*

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des réparations sur le patrimoine d'éclairage public. Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 25% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP179-19-673	LE LONGERON	DEPANNAGE	Rue du Val de Sèvre - Remplacement et déplacement de 6 prises guirlandes	1 653,51 €	75%	1 240,13 €
EP301-19-134	ST MACAIRE EN MAUGES	DEPANNAGE	Parc du roi René - Ajout d'une prise	1 437,22 €	75%	1 077,92 €
EP301-19-132	ST MACAIRE EN MAUGES	DEPANNAGE	Rue de la Vendée - Remplacement horloge astro sur C17	869,30 €	75%	651,98 €

Les opérations sont estimées à 3 960,03 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 2 970,03 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	85	0	6

ACCEPTÉ de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessus.

### DELIB-2019-123

#### Extension de réseaux d'éclairage public et de télécommunications : gare de Torfou

*Délibération présentée par Paul Manceau*

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux de télécommunications, dans le cadre de l'extension parallèle du réseau d'éclairage public. Sur ce type de prestation, aucune prise en charge n'est effectuée par le SIEM.L.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-41-04	TORFOU	EXTENSION	Extension EP gare TO LL TIF (zone parking) - GC	2 789,94 €	100%	2 789,94 €

Les opérations sont estimées à 2 789,94 € T.T.C, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 2 789,94 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
89	84	0	5

ACCEPTÉ de verser le montant du fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur le réseau d'éclairage public, tel que présenté ci-dessus.

### DELIB-2019-124

#### Rénovation de l'éclairage public : fonds de concours au SIEM.L

*Délibération présentée par Paul Manceau*

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations de rénovation du patrimoine d'éclairage public. Sur ce type de prestation, le SIEM.L prend en charge 50% des dépenses.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-19-05	LE LONGERON	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	19 360,98 €	50%	9 680,49 €
301-19-08	LA RENAUDIÈRE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	13 185,23 €	50%	6 592,62 €
301-19-11	MONTFAUCON MONTIGNE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	36 879,08 €	50%	18 439,54 €
301-19-07	ROUSSAY	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	12 421,02 €	50%	6 210,51 €
301-19-09	ST ANDRE DE LA MARCHE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	68 689,91 €	50%	34 344,96 €
301-19-12	ST CRESPIN SUR MOINE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	9 254,51 €	50%	4 627,26 €
301-19-13	ST GERMAIN SUR MOINE	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	82 665,30 €	50%	41 332,65 €
301-19-10	ST MACAIRE EN MAUGES	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	35 149,17 €	50%	17 574,59 €
301-19-14	TILLIERES	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	8 535,70 €	50%	4 267,85 €
301-19-06	TORFOU	RENOVATION	Optimisation - Rénovation 2019	13 661,83 €	50%	6 830,92 €

Les opérations sont estimées à 299 802,73 € T.T.C, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 149 901,37 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
88	82	0	6

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessus.

## **9. Affaires patrimoniales**

### **DELIB-2019-125**

#### **Saint Macaire en Mauges - Secteur des Alouettes 2 - Désaffectation de l'extrémité Nord-Ouest du chemin rural du Poteau dans le prolongement de la rue des Alouettes**

*Délibération présentée par Jean-Louis Martin*

Le chemin rural du Poteau fait partie de la zone d'activités des Alouettes 2.

Considérant que l'extrémité Nord-Ouest de ce chemin rural n'est plus affectée à l'usage du public et que le tracé de ce chemin rural, à l'extrémité Nord-Ouest, a complètement disparu, il est proposé de constater la désaffectation de cette partie de chemin rural.

Un document d'arpentage a été établi et a défini la partie à aliéner (environ 51 m<sup>2</sup>).

Paul Clémenceau s'étonne qu'avec ce projet on ne puisse plus rejoindre en piéton la zone économique.

Jean-Louis Martin répond qu'on pourra continuer à emprunter le chemin rural du Poteau, mais ce chemin n'existe déjà plus sur le terrain cédé à MAUGES COMMUNAUTE.

Paul Clémenceau aurait préféré qu'on garde une liaison piétonne avec la zone d'activités.

Jean-Louis Martin fera remonter cette observation à MAUGES COMMUNAUTE.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
90	75	4	11

CONSTATE la désaffectation du domaine public de l'extrémité Nord-Ouest du chemin rural du Poteau en vue de son alinéation.

CHARGE monsieur le maire de transmettre la présente délibération à Maîtres Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine, chargés de l'aliénation postérieure du terrain.

### **DELIB-2019-126**

#### **Saint Macaire en Mauges - rue des Mauges - Désaffectation, déclassement en vue d'aliénation du domaine public (AD 358)**

*Délibération présentée par Jean-Louis Martin*

M. et Mme José Fonséca, propriétaires du commerce « Le Globe Trotter » 4 rue d'Anjou, souhaitent faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 358 de 32 m<sup>2</sup>, pour effectuer les livraisons de l'établissement.

Préalablement, il est proposé d'engager une procédure de déclassement, en vue de l'aliénation de cette parcelle relevant du domaine public.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
85	80	0	5

PRONONCE :

- la désaffectation de la parcelle cadastrée AD 358 de 32 m<sup>2</sup> située rue des Mauges.
- le déclassement de cette parcelle.

CHARGE monsieur le maire de transmettre la présente délibération à Maîtres Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine, chargés de l'aliénation postérieure du terrain.

#### **DELIB-2019-127**

#### **Torfou - Création de liaisons douces - Acquisition de terrains - versement des indemnités d'éviction**

*Délibération présentée par Jean-Louis Martin*

Lors de sa séance du 28 juin 2019, le conseil municipal a décidé d'acquérir à l'amiable des parcelles agricoles **libres de tout occupant** pour créer des liaisons douces sécurisées depuis la gare de Torfou en direction des bourgs de Torfou, Le Longeron et Tiffauges.

Il est proposé de verser une indemnité d'éviction identique pour chaque agriculteur exploitant, l'acquéreur prenant en charge les frais de notaire.

Les différentes indemnités ont été négociées de la manière suivante :

- indemnité d'exploitation à 3 464,42 € (787,37 € x 4.4)
- indemnité compensatrice de fumure et d'arrières fumures à 230 € (115 € x 2)

soit un montant global d'éviction de 3 694,42 €/hectare.

Il s'agit des parcelles ci-dessous :

Parcelles à diviser	m <sup>2</sup> à acquérir après bornage	Exploitant	Montant indemnité en €
3500D0356	623	GAEC RAIMBAULT	230,16
3500D0463	245	GAEC RAIMBAULT	90,51
3500D0467	733	GAEC RAIMBAULT	270,80
3500C0279	2187	GAEC RAIMBAULT	807,97
3500C0280	1097	GAEC RAIMBAULT	405,28
3500C0281	416	GAEC RAIMBAULT	153,69
<b>total</b>	<b>5301</b>	<b>GAEC RAIMBAULT</b>	<b>1958,41</b>
3500D1154	656	GAEC Vallée de la Sèvre	242,35
3500D1156	507	GAEC Vallée de la Sèvre	187,31
3500D1158	982	GAEC Vallée de la Sèvre	362,79

3500D1160	526	GAEC Vallée de la Sèvre	194,33
3500D1163	1572	GAEC Vallée de la Sèvre	580,76
<b>Total</b>	<b>4243</b>	<b>GAEC Vallée de la Sèvre</b>	<b>1567,54</b>
3500C0264	1343	GAEC DE LA COLONNE	496,16
3500C0265	371	GAEC DE LA COLONNE	137,06
3500C0269	1107	GAEC DE LA COLONNE	408,97
3500C0270	2249	GAEC DE LA COLONNE	830,88
<b>Total</b>	<b>5070</b>	<b>GAEC DE LA COLONNE</b>	<b>1873,07</b>
3500C0272	<b>1210</b>	<b>EARL BAUMARD</b>	<b>447,02</b>

Le montant global des indemnités s'élève à 5 846,04 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2122-21 et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
91	85	0	6

ACCEPTE la proposition présentée.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

## **10.Aménagement**

### **DELIB-2019-128**

#### **Roussay - Parc photovoltaïque à la Baconnière, Société NOEN**

*Délibération présentée par Eric Chouteau*

La Direction départementale des Territoires, par courriel du 25 juillet 2019, a sollicité l'avis de Sèvremoine sur le permis de construire n° PC 049 301 19H0076 déposé par la Société NEOEN le 15 avril 2019 pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à la Baconnière (Commune déléguée de Roussay).

Le projet consiste en l'implantation d'un d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques sur une emprise de 14 hectares sur l'ancien site d'extraction d'uranium de la Baconnière, devenus terrains stériles et actuellement en friche. La centrale sera composée de module photovoltaïque, d'un poste de livraison, de deux plateformes transformateurs-ondulateurs et d'un local d'exploitation. L'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution. La Société NEOEN a présenté ce projet en conseil municipal du 23 mai 2019.

L'emprise du futur parc est située en zone Ng du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Roussay, actuellement en vigueur et en Zone NC1 du projet de Plan local d'Urbanisme de Sèvremoine, arrêté le 4 septembre 2018.

La zone Ng du PLU de Roussay concerne exclusivement l'ancien site minier à reconverter et autorise expressément les installations au sol de panneaux photovoltaïques. La zone NC1 du PLU'S correspond au Secteur de Taille et de Capacité limitées (STECAL) de la Baconnière dont le règlement autorise, dans le cadre de la reconversion du site minier, les installations de production d'énergie renouvelables (production d'énergie d'électricité à partir de panneaux solaires disposés au sol, non dédiés à l'alimentation d'une habitation ou d'un bâtiment agricole existant dans l'unité foncière).

Le projet respecte donc le Plu actuel de Roussay et le projet de PLU'S.

Par ailleurs, par délibération du 19 juin 2019, MAUGES COMMUNAUTE, compétente en matière de Transition énergétique, a rendu un avis favorable sur ce projet qu'elle a jugé compatible avec le SCoT du pays des Mauges et sa politique de transition énergétique. Le projet prévoit en effet un potentiel de production important qui accroîtra donc la part d'énergies renouvelables sur le territoire et concourra à l'objectif politique de MAUGES COMMUNAUTE d'atteinte d'une couverture de 40% du bouquet énergétique territorial par des énergies renouvelables produites localement à l'horizon 2030.

Pierre Devêche demande qui est propriétaire des panneaux photovoltaïque, qui vend la production d'électricité.

Eric Chouteau explique qu'une société privée NEOEN est propriétaire des panneaux et vend sa production à EDF.

Monsieur le maire précise que pour chaque projet une SAS est créée. Les négociations ont avancé avec MAUGES COMMUNAUTE, mais sans conclusion encore. MAUGES COMMUNAUTE va entrer au capital de la SAS qui va être créée. MAUGES COMMUNAUTE touchera des dividendes, mais ne sera pas majoritaire. Il est envisagé d'ouvrir la participation à des citoyens. Le territoire percevra 40 % des retombées économiques de ce projet.

Eric Chouteau ajoute que NEON démarche également les associations pour les inciter à être écocitoyennes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
92	81	4	7

DONNE un avis favorable au projet qui respecte les règles d'urbanisme de Sèvremoine et les orientations politiques d'aménagement du territoire.

#### **DELIB-2019-129**

#### **Saint-Crespin - Réalisation des travaux d'aménagement du bassin d'orage sur le secteur du Fief Prieur**

*Délibération présentée par Jean-Louis Martin*

Sur la commune déléguée de St-Crespin-sur-Moine, la commune de Sèvremoine dispose de terrains non bâtis sur le secteur dit du « Fief Prieur ».

L'aménagement d'un bassin d'orage d'un volume de 405 m<sup>3</sup> est rendu nécessaire en contrebas du coteau du Fief Prieur pour gérer les eaux pluviales des maisons situées le long de la rue de Bellevue, déjà existantes, et celles projetées au sein du lotissement « Le Fief Prieur » (21 logements). Cet équipement d'intérêt collectif s'insérera dans son environnement grâce à un traitement paysager adapté.

Les eaux pluviales des habitations existantes et celles du lotissement seront amenées jusqu'au bassin par un système de noues en cascade, reliées entre elles par un lit d'enrochement. Les eaux pluviales finiront leur course dans la Moine.

Les travaux d'aménagement du bassin d'orage sont soumis à l'obtention de deux autorisations, relevant de législations différentes. S'agissant du code de l'environnement, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera prochainement déposé.

S'agissant du code de l'urbanisme, une Déclaration Préalable d'aménagement de ce bassin sera prochainement déposée.



En parallèle des travaux d'aménagement du bassin d'orage, un permis d'aménager doit être déposé pour autoriser les travaux de viabilisation du lotissement « Le Fief Prieur ». Cette autorisation ne peut être délivrée que sur engagement de Sèvremoine à réaliser le bassin d'orage d'ici le début des travaux de réalisation du lotissement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	87	2	3

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'aménagement du bassin d'orage dans l'année qui suivra la notification de la décision de non-opposition à la Déclaration Préalable d'aménagement de ce bassin.

## QUESTIONS ORALES

---

### Question orale de Pierre Devêche

*« Le nombre de conseillers municipaux dans la période de transition 2020/2026 a été modifié par l'Assemblée Nationale en juillet dernier sans que le conseil n'en ait débattu. Je souhaite que les conseillers se prononcent par une motion, que les maires délégués expriment leur point de vue qui montrait dans les Mauges une certaine cacophonie. »*

Pierre Devêche note que le G54 n'a pas été sollicité sur le nombre de conseillers municipaux. La presse s'est fait l'écho d'un vote un peu en catimini à l'Assemblée Nationale. Pierre Devêche rappelle que les maires de Sèvremoine et de Beaupréau ont été reçus pour avis à l'Assemblée Nationale. La presse a amplement commenté l'élévation du nombre de conseillers municipaux dans les communes nouvelles, pour la prochaine mandature.

Monsieur le maire confirme qu'il a été auditionné par la commission des lois de l'Assemblée Nationale, avec Gérard Chevalier, maire de Beaupréau en Mauges. La position des 6 maires des communes nouvelles des Mauges est claire et unanime, ils soutiennent la loi Gatel qui a pour principale vocation de faciliter la création des communes nouvelles, tenant compte de l'expérience de ces premières années d'existence qui n'a pas été sans difficulté. Parmi les propositions, ressort effectivement celui du nombre de conseillers municipaux dans la période du premier renouvellement des équipes municipales.

Ce sujet a bien été évoqué dans les travaux du G54 puisque la proposition de loi était alors en cours d'examen au Parlement. A partir des élections municipales de 2020, Sèvremoine comptera 67 conseillers municipaux. Cette décision avait été anticipée en travaillant avec le G54 sur les deux hypothèses : 39 conseillers municipaux comme prévu auparavant et 67 avec la loi nouvelle. Le dispositif des conseils consultatifs qui doit être représentatif de la population et en adéquation avec les attentes des communes déléguées, doit fonctionner de manière efficace en collaboration avec le conseil municipal. Le nombre de conseillers municipaux ne remet pas en cause les projections effectuées et approuvées par le G54 concernant les conseils consultatifs, c'est l'essentiel. Le nombre de conseillers municipaux va changer la façon d'animer au sein du conseil municipal, mais on va devoir et pouvoir s'adapter au niveau dispositif prévu pour une durée transitoire de 6 années. Les maires des Mauges sont unanimes sur cette question. Les travaux que le G54 a menés sont cohérents et compatibles avec cette nouvelle composition, sachant que le nouveau texte de loi va globalement favoriser la création des communes nouvelles.

Selon Pierre Devêche, soit certains maires ont deux paroles, soit les journalistes transcrivent mal les propos des maires, comme dans un article de OUEST FRANCE. Pierre Devêche a relevé que Jean-Claude Bourget et Christophe Dilé sont critiques sur cette mesure.

Monsieur le maire le répète : les maires sont unanimes, favorables à la loi Gatel. Quant à la motion demandée par Pierre Devêche, il est désormais trop tard pour en discuter puisque la loi est votée et s'impose à nous. Depuis le printemps on connaissait les débats de l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Désormais la loi est votée, il n'y a pas lieu de faire voter une motion par le conseil municipal. L'essentiel est que les conseils consultatifs tels qu'envisagés sur Sèvremoine ne sont pas remis en cause.

Comme le souhaite Pierre Devêche, monsieur le maire invite les maires délégués à s'exprimer.

Jacky Quesnel, maire délégué du Longeron, fait part du retour de certains concitoyens qui avaient la crainte de ne pas avoir ou très peu de représentants par commune déléguée, au conseil municipal. De ce point de vue, la nouvelle loi apporte des garanties intéressantes. Il faudra voir comment animer une assemblée de 67 conseillers municipaux. Par contre, avec 67 conseillers municipaux, il sera plus difficile de constituer plusieurs listes de candidats.

Isabel Volant, maire déléguée de St Macaire, partage une partie de l'avis de Jacky Quesnel. La loi Gatel est une bonne transition entre le nombre de conseillers municipaux aujourd'hui et demain. Cependant, Isabel Volant exprime une crainte pour les conseils consultatifs : comment les insérer avec 67 conseillers municipaux ? Toutefois, Isabel Volant partage tout à fait l'avis de Jacky Quesnel concernant la représentativité des différentes communes déléguées qui bénéficieront de davantage de représentants au sein du conseil municipal de la commune nouvelle.

## ACTUALITE DES COMMISSIONS

### Départ du curé de la paroisse St Benoît et St Maurice en Val de Moine

Monsieur le maire informe du départ pour d'autres fonctions de Luc Bénéteau, curé de la paroisse St Benoît et St Maurice en Val de Moine. Les conseillers municipaux sont invités à un petit-déjeuner d'au revoir, place Henri Doizy, à St Macaire, samedi 14 septembre, à 9 h. 30.

### Commission Culture et Patrimoine

#### Patrimoine

SÈVREMOINE

#### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 21-22 septembre 2019 / Autour de la Musique

- **Montfaucon-Montigné / Église St Jacques**  
+ Dimanche 22 / de 14h à 18h : Le pianiste Xavier Bouchaud, originaire des Maygas, jouera des morceaux de Chopin, Schuman, Debussy, Liszt, Fauré tout au long de l'après-midi. Assis ou en déambulation, les visiteurs pourront échanger avec le musicien et lui demander des conseils de leur choix... Concert organisé en partenariat avec (KAPP)
- **St André de la Marche / Musée des Métiers de la Chaussure**  
+ Samedi 21 / de 18h30 à 19h : École de Musique  
+ Dimanche 22 / de 15h30 à 17h30 et de 18h30 à 19h : Harmoniques d'Alpin  
Visite libre ponctuelle d'interventions musicales en présence des bénévoles de l'association pour des démonstrations sur les machines.
- **St Crespin sur Moine / Maison du Mineur et des Énergies**  
+ Samedi 21 et Dimanche 22 : de 15h à 18h visite guidée toutes les heures  
Visite guidée en présence d'un animateur et d'anciens mineurs. Maquettes, parcours extérieur et dispositifs ludiques en autonomie pour les plus jeunes.



Claire Baubry informe que les conseillers municipaux vont être destinataires d'un mail les invitant aux Journées du Patrimoine sur Sèvremoine. Cette année les Journées du Patrimoine se dérouleront en musique, en lien avec les élèves de l'école de musique qui participeront à l'animation musicale au Musée des Métiers de la Chaussure et dans le local de présentation des œuvres de M. Chupin à St Macaire. De plus, un pianiste professionnel originaire de St Crespin, Xavier Bouchaud, donnera un récital de piano à l'église de Montfaucon-Montigné. Enfin, un groupe local d'harmonicas se produira au musée des Métiers de la Chaussure.

## Lecture publique

### BILAN DES LECTURES AUX JARDINS

#### Partir en livre

- Huit rendez-vous ont été proposés au cours de l'été : des heures du conte les pieds dans l'herbe suivies de lectures libres
- 20 personnes environ par animation (sauf pour une date en raison d'une autre proposition à destination des enfants le même jour).



## Lecture publique

### BILAN ÉTÉ BIBLIOTHÈQUES

- **Été en sacs** : constitution de sacs « surprise »
- Échanges de livres entre les bibliothèques de Roussay et du Longeron / de St Germain et Tillières, et entre Montfaucon et La Renaudière
- À St Macaire, plus de 400 prêts dont plus de 300 en jeunesse
- **Nombre de prêts** :
- Des prêts toujours importants cet été, une bonne fréquentation : 14458 prêts entre le 01-07-2019 et le 14-08-2019 (14375 en 2018)
- Une plus importante sortie et circulation des **liseuses**
- Une utilisation importante de la **boîte de retours** de documents



## Arts Visuels et Vivants

### Cinéma de plein air

Terrain de Football de St Crespin sur Moine  
**SAMEDI 24 AOÛT 2019 / 20h**

Pique-nique en musique : groupe « Les frangins »  
(formation musette, variété des années 80 à nos jours)

Film : l'école buissonnière

380 personnes

34 participants au jeu-concours proposé  
par les bibliothèques (des réponses dans toutes  
les bibliothèques du réseau contrairement à 2018)



## Guide du Routard

Monsieur le maire informe que l'office du tourisme "Une Autre Loire" a participé à la rédaction d'un Guide du Routard sur l'Anjou. Cet office du tourisme a été liquidé au bénéfice de "Osez Mauges". Une partie du solde des moyens financiers a servi à l'acquisition de 1 000 Guides du Routard, distribués pour les élus et les agents destinés à être les ambassadeurs du tourisme dans l'Anjou et les Mauges.

## Rendez-vous de la réussite

Denis Vincent fait part que MAUGES COMMUNAUTE organise le jeudi 21 novembre, à l'initiative de la commission Économie, les "Rendez-vous de la Réussite" animés par Hervé Gougeon fondateur d'EDIFIA organisme de formation commerciale à St Herblain, sur le thème "Construire une équipe qui gagne".

## Conseils municipaux des enfants : journée éco citoyenne

Isabel Volant informe que les conseils municipaux des enfants organisent une journée éco citoyenne, dans chaque commune déléguée, concrètement un ramassage des déchets dans les rues. Les élèves des écoles de Sèvremoine vont être sollicités à cet effet. Ceci fait suite à la visite par les 7 CME de Sèvremoine des centres de traitement des déchets de St Laurent des Autels et de Bourgneuf en Mauges, suivi d'une demi-journée ludique à la Grange aux Jeux à Neuvy en Mauges.

## DECISIONS DU MAIRE

---

### **N°DEC-2019-082-AG / Maîtrise d'œuvre pour la réalisation le Fief Prieur et Barreau de raccordement Saint Crespin sur Moine Avenant n°1 avec groupement ATELIER FORNY DAUSSY Le 24 juin 2019**

Un marché n°2018 10 a été signé avec le groupement ATELIER FORNY DAUSSY SARL pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du lotissement le Fief Prieur et du barreau de raccordement sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine. Une proposition d'avenant n° 1 a été présentée par le groupement ATELIER FORNY DAUSSY.

Un avenant n° 1, ayant pour objet la modification ci-dessous a été signé avec le groupement ATELIER FORNY DAUSSY. L'avenant n°1 a pour objet :

La modification de l'article 1.5 du cahier des clauses techniques particulières "contenu de la mission".

Cet article prévoyait " *Tranche optionnelle 3 : Mission de maîtrise d'œuvre du secteur 2 du lotissement « Le Fief Prieur » Le contenu de cette mission est identique à celui de la tranche ferme du lotissement, à partir de la phase P.R.O. L'affermissement aura lieu au plus tard à la validation de la phase A.V.P.*

*Le contenu de l'ensemble des missions (tranches fermes et optionnelles) est détaillé aux chapitres 2 à 5 du présent CCTP."*

Il convient de lire que

*" Tranche optionnelle 3 : Mission de maîtrise d'œuvre du secteur 2 du lotissement « Le Fief Prieur » Le contenu de cette mission est identique à celui de la tranche ferme du lotissement, à partir de la phase P.R.O. **L'affermissement de cette tranche aura lieu au plus tard 12 mois avant la fin de réalisation des prestations déjà notifiées ou affermies.***

*Le contenu de l'ensemble des missions (tranches fermes et optionnelles) est détaillé aux chapitres 2 à 5 du présent CCTP."*

### **N°DEC-2019-083-Contrat de prestation de service par abonnement d'inspection périodique appareils de levage, manutention, machines et équipements divers avec APAVE, pour les centres techniques municipaux Le 18 juin 2019**

Vu la proposition de contrat n° 19319417/1 du 28 mai 2019 d'APAVE 25, rue de Mondement 49303 Cholet Cedex, considérant que dans le cadre des textes réglementaires en vigueur, concernant la sécurité des travailleurs et les économies d'énergie, il est nécessaire de vérifier périodiquement les appareils de levage, manutention, machines et équipements divers,

Un contrat de vérification périodique réglementaire des appareils de levage, manutention, machines et équipements divers, vérification périodique des équipements de protection individuelle contre les risques de chute de hauteur, pour tout le matériel des centres techniques municipaux de Sèvremoine concerné a été signé avec APAVE.

Ce contrat est signé selon les clauses principales suivantes :

- conditions financières : pour une périodicité annuelle : montant annuel de la prestation 195 € HT
  - harnais : 15 € HT X 7 = 105 € HT
  - longues : 15 € HT X 2 = 30 € HT
  - mousquetons : 30 € HT X 2 = 60 € HT
- durée du contrat : 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation au moins 3 mois avant l'expiration de chaque exercice
- les autres clauses concerneront les limites de la mission, les responsabilités, les moyens mis en œuvre, la révision de prix, les interventions complémentaires à caractère occasionnel.

### **N°DEC-2019-084-Contrat d'entretien des espaces verts boulevard de l'Europe, lotissement Gambetta et ancienne station d'épuration à St Macaire : APAHRC Le 18 juin 2019**

Pour l'entretien des espaces verts du boulevard de l'Europe, du lotissement Gambetta et de l'ancienne station d'épuration à St Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine, un contrat a été signé avec l'APAHRC de Cholet.

Principales clauses du contrat :

- durée du contrat : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019
- cahier des charges : tonte de pelouse, nettoyage des allées, évacuation des déchets pour 6 interventions, fauchage et broyage sur les surfaces gérées en gestion différenciée, bassins tampons, entretien de massifs
- montant total des prestations : 7 726,72 € HT, payables en 2 échéances de 3 863,36 € HT.

## **N°DEC-2019-085-AG / Convention d'occupation précaire : 3 rue du Logis St André de la Marche Sèvremoine**

**Le 18 juin 2019**

Une convention d'occupation précaire a été signée avec M. Nicolas Peltier et Mme Adélaïde Courlivant épouse Peltier, pour la location, à titre précaire, d'un logement situé 3 rue du Logis à St André de la Marche, Sèvremoine.

Cette convention comporte les précisions suivantes :

- l'occupant précaire déclare qu'il a pris connaissance de l'existence d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dite "St Paul/Jeanne d'Arc" dans le Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine, dans le périmètre de laquelle est situé le logement objet de la présente convention. La volonté des occupants est bien de se maintenir sur les lieux de manière temporaire et transitoire, pendant la durée de recherche d'un nouveau logement.
- la commune met à disposition de l'occupant précaire ce logement, situé 3 rue du Logis, à St André de la Marche, 49450 Sèvremoine, cadastré : section AA n°264, d'une superficie de 845 m<sup>2</sup>. Le bien objet de la présente convention est constitué, sur deux niveaux de : une cuisine, une salle à manger, WC, une salle de bain, une véranda, 3 chambres, une pièce à rénover, une cave, un puits privatif (eau non potable), un jardin et cabanon en fond de jardin, un garage en façade. L'ensemble du logement constituant une surface totale d'environ 106 m<sup>2</sup>.
- les autres clauses de la convention indiqueront la destination d'habitation obligatoire du bien, l'interdiction de sous-location, les charges, impôts et taxes, les assurances, responsabilités et recours, modalités de mise à disposition et de résiliation.
- durée de la convention : 6 mois à compter du 16 avril 2019, avec renouvellement tacite pour des durées identiques
- redevance mensuelle : 500 €

## **N°DEC-2019-086-Marché de réalisation, hébergement et maintenance du site web de la commune nouvelle de Sèvremoine : INOVAGORA**

**Le 24 juin 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité, du 27 février 2019 au 25 mars 2019. 9 offres ont été reçues dans les délais impartis. L'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service Communication et le service commande publique de la commune de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour la réalisation, l'hébergement et la maintenance du site web de la commune nouvelle de Sèvremoine, un marché d'accord-cadre a été signé avec INOVAGORA 22, rue d'Amiens 60200 Compiègne, pour un montant de 38 199,75 € HT pour la partie fixe et 12 000,00 € HT maximum sur la durée maximale du marché, pour la partie variable.

Tous les prix du présent marché sont fermes, non actualisables, ni révisables de la date de notification du marché jusqu'à sa date anniversaire. Ils pourront ensuite être révisés au début de chaque nouvelle année civile.

Délai global d'exécution : L'accord cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 24 mois. Il pourra être reconduit tacitement 2 fois pour une nouvelle période de douze mois. La durée du marché pourra donc être portée à 48 mois.

## **N°DEC-2019-087-Fourniture, livraison et installation de classes mobiles pour les écoles publiques : SCIT**

**Le 2 juillet 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. 5 offres reçues. L'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par les services vie scolaire et achats de la commune de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. La dépense était estimée à 84 000 € HT maximum sur 3 ans,

Pour la fourniture, la livraison et l'installation de classes mobiles pour les écoles publiques, un marché public a été signé avec la société SCIT 41, rue Ampère 44150 Ancenis, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Type et caractère des prix : prix fermes durant la 1ère année de l'accord-cadre puis révisables pour les périodes de reconduction, en application du bordereau des prix unitaires du titulaire.

Délai global d'exécution : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an, à compter de sa notification. Le marché pourra être reconduit deux fois sur décision expresse, sans que sa durée maximale ne puisse excéder 3 ans.

## **N°DEC-2019-088-Roussay Lotissement "Les Jardins de la Poblère" Travaux de raccordement fibre optique et télécom**

**Le 2 juillet 2019**

Une décision du maire n° DEC-2018-035-AG du 14 février 2018, a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement « Les Jardins de la Poblère » au groupement Sixième Rue / Atelier 360° / ECR Environnement / Cabinet Christiaens Jeanneau Rigaudeau, dont Sixième Rue est le mandataire désigné du groupement. Sur la commune déléguée de Roussay, la commune de Sèvremoine dispose d'un terrain non bâti en prolongement direct de son centre-bourg, situé rue de la Poblère et adjacent au lotissement « Les Grands Jardins ». Ce futur lotissement doit être raccordé au réseau fibre et télécom, dans le cadre de sa viabilisation. Une consultation a été lancée sous forme de courriel envoyé à deux entreprises différentes auxquelles il était demandé de faire une proposition de prix pour les missions suivantes sous forme de deux devis distincts :

- Devis 1 : Prestation d'ingénieries télécoms pour la création d'un lotissement de 20 lots :
  - étude, suivi de conformité des infrastructures de génie civil + raccordement au réseau extérieur
- Devis 2 : Travaux de pose et de câblage en fibre optique d'un lotissement de 20 lots :
  - plan de câblage en mono fibre du lotissement + contrôle
  - câblage multi-fibre du boîtier au Point de Raccordement (PR)
  - câblage multi-fibre entre Point de Branchement Extérieur Optique (PBEO) et Point de Raccordement dans première chambre du lotissement
  - câblage fibre optique citerneau du lot au Point de Branchement Extérieur Optique
  - recette et DOE

Considérant que l'entreprise SOLUTEL a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en date du 29/03/2019, pour l'ensemble des missions demandées :

- Devis 1 : prestation d'ingénieries télécoms pour la création d'un lotissement de 20 lots :
  - étude, suivi de conformité des infrastructures de génie civil + raccordement au réseau extérieur : 1 260,00 € H.T.
- Devis 2 : Travaux de pose et de câblage en fibre optique d'un lotissement de 20 lots :
  - plan de câblage en mono fibre du lotissement + contrôle : 432,00 € H.T.
  - câblage multi-fibre du boîtier au Point de Raccordement (PR) 475,00 € H.T.
  - câblage multi-fibre entre Point de Branchement Extérieur

Optique (PBEO) et Point de Raccordement dans première chambre du lotissement 1 940,00 € H.T.

○ câblage fibre optique citerneau du lot au Point de Branchement Extérieur Optique 1 400,00 € H.T.

○ recette et DOE 240,00 € H.T.

Sous-total : 4 487,00 € H.T.

La prestation de travaux de raccordement du lotissement « Les Jardins de la Poblère » à la fibre optique et au réseau télécom a été attribuée à la société SOLUTEL pour un montant de 1 260,00 € H.T. pour ce qui est des travaux liés à la fibre optique, et pour un montant total de 4 487,00 € H.T. pour ce qui est du réseau télécom.

## **N°DEC-2019-089-St Crespin Lotissement Le Fief Prieur Travaux de raccordement fibre optique et télécom : SOLUTEL**

**Le 2 juillet 2019**

Une décision n° DEC-2018-100-AG du 30 mai 2018, a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement « Le Fief Prieur » au groupement Atelier Forny Daussy / Agence Gilles Garos / Territoires Partagés / Hardy environnement / Cabinet Riot, dont Atelier Forny Daussy est le mandataire désigné du groupement. Sur la commune déléguée de Saint-Crespin, la commune de Sèvremoine dispose de terrains non bâtis en prolongement direct de son centre-bourg, situé rue de Bellevue et adjacent à des habitations existantes. Ce futur lotissement doit être raccordé au réseau fibre et télécom, dans le cadre de sa viabilisation. Une consultation a été lancée sous forme de courriel envoyé à deux entreprises différentes auxquelles il était demandé de faire une proposition de prix pour les missions suivantes sous forme de deux devis distincts :

- Devis 1 : Prestation d'ingénieries télécoms pour la création d'un lotissement de 20 lots :
  - étude, suivi de conformité des infrastructures de génie civil + raccordement au réseau extérieur
- Devis 2 : Travaux de pose et de câblage en fibre optique d'un lotissement de 20 lots :
  - plan de câblage en mono fibre du lotissement + contrôle
  - câblage multi-fibre du boîtier au Point de Raccordement (PR)
  - câblage multi-fibre entre Point de Branchement Extérieur Optique (PBEO) et Point de

- Raccordement dans première chambre du lotissement
- câblage fibre optique citerneau du lot au Point de Branchement Extérieur Optique
- recette et DOE

Considérant que l'entreprise SOLUTEL a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en date du 20/06/2019, pour l'ensemble des missions demandées :

- Devis 1 : Prestation d'ingénieries télécoms pour la création d'un lotissement de 20 lots :
  - Etude, suivi de conformité des infrastructures de génie civil + raccordement au réseau extérieur : 1 260,00 € H.T.
- Devis 2 : Travaux de pose et de câblage en fibre optique d'un lotissement de 20 lots :
  - Plan de câblage en mono fibre du lotissement + contrôle : 432,00 € H.T.
  - Câblage multi-fibre du boîtier au Point de Raccordement (PR) 475,00 € H.T.
  - Câblage multi-fibre entre Point de Branchement Extérieur Optique (PBEO) et Point de Raccordement dans première chambre du lotissement 1 552,00 € H.T.
  - Câblage fibre optique citerneau du lot au Point de Branchement Extérieur Optique 1 120,00 € H.T.
  - Recette et DOE 192,00 € H.T.

La prestation de travaux de raccordement du lotissement « Le Fief Prieur » à la fibre optique et au réseau télécom a été attribuée à la société SOLUTEL pour un montant de 1 260,00 € H.T. pour ce qui est des travaux liés à la fibre optique, et pour un montant total de 3 771,00 € H.T. pour ce qui est du réseau télécom.

**N°DEC-2019-090- Réfection de la couverture du centre social Indigo : TP PINEAU GUEBER  
Le 2 juillet 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Les entreprises retenues ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Les choix des prestataires ont été effectués en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre : le cabinet CUB Marchand, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. La consultation était décomposée en 2 lots :

- lot n°1 : désamiantage
- lot n°2 : couverture et ventilation

4 offres ont été reçues dans les délais impartis,

Pour les travaux de réfection de la couverture du centre social Indigo, des marchés publics de travaux ont été signés avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : désamiantage : SARL TP PINEAU de Longué 49160 : 21 900,00 € HT
- lot n°2 : couverture et ventilation : EURL GUEBER de Vallet : 44 554,46 € HT

Délai global d'exécution des marchés publics : 14 semaines maximum à compter de l'ordre de service de commencement des travaux.

**N°DEC-2019-091-Restauration intérieure de la console de l'orgue de l'église de Saint Macaire en Mauges Sèvremoine : MANUFACTURE BRETONNE D'ORGUES  
Le 2 juillet 2019**

Vu l'avis favorable en date du 25 juin 2019 de la commission Culture et Patrimoine de Sèvremoine. Au cours des travaux de restauration de l'orgue en 2018 et 2019, force a été de constater que la commande d'accouplement à registres du système de transmission pneumatique était trop déficiente pour demeurer en l'état. Les problèmes s'accroissent en fonction des conditions hygrométriques, lors des épisodes de sécheresse qui se produisent tous les étés. Les défauts se retrouvent non seulement sur l'accouplement d'octave mais aussi sur celui en unisson et sur les tirasses. L'impasse avait été faite lors de la première tranche des travaux, l'opération étant risquée. Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Une seule offre a été reçue, répondant au cahier des charges, pour un montant bien inférieure à l'estimation globale de la dépense (22 000 € HT). Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre M. Roland Galtier, technicien-conseil pour les orgues auprès du Ministère de la Culture, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour les travaux de restauration intérieure de la console de l'orgue de l'église de St Macaire en Mauges Sèvremoine, un marché public de travaux a été signé avec la MANUFACTURE BRETONNE D'ORGUES de Nantes, pour un montant de 14 357 € HT, comprenant entre autres dans la console, la dépose et la repose des tubulures, la reprise de l'enchapage, la remise en peau des soupapes.

Délai global d'exécution du marché : 8 semaines.

## **N°DEC-2019-092-Création de liaisons douces sur les communes déléguées de Torfou et du Longeron : GUINTOLI**

**Le 3 juillet 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. L'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service espaces publics et achats de la commune de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation, Le marché se décompose en 4 tranches :

- Tranche ferme : liaison douce entre la Colonne et Torfou,
- Tranche optionnelle n°1 : liaison douce au pont rail à Torfou,
- Tranche optionnelle n° 2 : liaison douce entre la Colonne et Le Longeron,
- Tranche optionnelle n°3 : liaison douce entre la Colonne et Tiffauges.

5 offres ont été reçues dans les délais impartis,

Pour les travaux de création de liaisons douces sur les communes déléguées de Torfou et du Longeron un marché public de travaux a été signé avec l'entreprise suivante : GUINTOLI de St Jean de Linières 49070, pour un montant estimatif total des 4 tranches 514 778,00 € HT. Montant du marché : prix du bordereau des prix unitaires.

Délai global d'exécution des marchés publics : les délais d'exécution se décomposent comme suit :

- Tranche ferme : 7 semaines, y compris période de préparation de 2 semaines,
- Tranche optionnelle n°1 : 7 semaines, y compris période de préparation de 2 semaines,
- Tranche optionnelle n° 2 : 14 semaines, y compris période de préparation de 2 semaines,
- Tranche optionnelle n°3 : 7 semaines, y compris période de préparation de 2 semaines.

## **N°DEC-2019-093-AG / Programme d'assainissement 2019 Lot 1 "Montfaucon-Montigné" Canalisations et ouvrages annexes ATLASS**

**Le 3 juillet 2019**

Un marché n°19 001 01 a été signé avec le groupement ATLASS CHOLET TP AREHA 5, avenue de l'Europe St Germain sur Moine 49230 Sèvremoine le lot n°1 Montfaucon-Montigné Canalisations et ouvrages annexes. Une proposition d'avenant n° 1 a été présentée par le groupement ATLASS' CHOLET TP AREHA, ayant pour objet la prise en compte de l'ajout de 2 prix supplémentaires au cadre du bordereau des prix unitaires :

- PN 1 : Branchement PVC CR8 diamètre ext. 125 mm, unité ml : 73,00 € HT
- PN 3 : Fourniture et mise en œuvre de béton liquide dans canalisation existante jusqu'à 400 mm diamètre comprenant ouvertures ponctuelles sur canalisation et remblaiement compacté des ouvertures, unité ml : 29,90 € HT,

Ces prestations n'étaient pas prévues à l'origine de l'étude du projet mais s'avèrent indispensables à la réalisation correcte des travaux.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de l'ajout de 2 prix supplémentaires au cadre du bordereau des prix unitaires a été signé avec le groupement ATLASS' CHOLET TP AREHA.

## **N°DEC-2019-094-Prolongation contrats de maintenance photocopieurs SHARP MX 5141 du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville et SHARP MX 3100 du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville OMR**

**Le 8 juillet 2019**

Vu la décision du maire n°DEC-2019-050 du 24 mars 2019 Prolongation du contrat de maintenance du photocopieur SHARP MX 5141 du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville de Saint Macaire en Mauges, jusqu'au 30 juin 2019, vu le contrat de solution services n°01038997 assurant la maintenance du photocopieur SHARP MX 3100 du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville jusqu'au 4 novembre 2019, il convient de prévoir une prolongation des contrats de maintenance durant le laps de temps nécessaire à une consultation de fournisseurs pour le remplacement du photocopieur SHARP MX 5141 du 1<sup>er</sup> étage et du photocopieur SHARP MX 3100N du rez de chaussée, de l'hôtel de ville. Cette consultation n'interviendra qu'au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Le contrat de maintenance "Solution de services", pour le photocopieur SHARP MX 5141 du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville et le contrat de maintenance pour le photocopieur SHARP MX 3100N du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville ont été prolongés avec OMR jusqu'au 31 décembre 2019, aux conditions suivantes : Pack 30 "ICP 30" prolongation de la garantie pièces. Conditions générales du contrat initial maintenues, pour les services couverts par ce contrat (déplacements, main d'œuvre, toners) ou les exclusions. Tarif copie initial + 30 € HT par mois et par machine.



**N°DEC-2019-095-Prolongation contrats de maintenance photocopieurs CANON IRA C5045i (Val de Moine) CANON IRA C5235i (mairie de Montfaucon) KYOCERA 4551ci (mairie de St Crespin) C'PRO OUEST**

**Le 8 juillet 2019**

Il convient de prévoir une prolongation des contrats de location et de maintenance durant le laps de temps nécessaire à une consultation de fournisseurs pour le remplacement du photocopieur CANON IRA C5045i de Val de Moine, CANON IRA C5235i de la mairie annexe de Montfaucon, KYOCERA 4551ci de la mairie annexe de St Crespin. Cette consultation n'interviendra qu'au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les tarifs de location et de maintenance proposés par C'PRO OUEST restent inchangés par rapport à ceux des contrats initiaux.

De nouveaux contrats de location et de maintenance ont été signés avec C'PRO OUEST avenue Paul-Prosper Ghuilhem 49072 Beaucozéd cedex, aux conditions suivantes :

- CANON IRA C5045i de Val de Moine : durée du contrat de service 2 trimestres
  - location interne à compter du 22 juillet 2019, loyer 1 350 € HT/trimestre
  - maintenance : noir : 0,00588 € HT/copie, couleur : 0,04262 € HT/copie
- CANON IRA C5235i de la mairie annexe de Montfaucon : durée du contrat de service 3 trimestres
  - location interne à compter du 24 mars 2019, loyer 864 € HT/trimestre
  - maintenance : noir : 0,00951 € HT/copie, couleur : 0,08163 € HT/copie
- CANON IRA 4551ci de la mairie annexe de St Crespin : durée du contrat de service 2 trimestres
  - location interne à compter du 16 septembre 2019, loyer : 1 471,50 € HT/trimestre
  - maintenance : noir : 0,00408 € HT/copie, couleur : 0,04081 € HT/copie

**N°DEC-2019-096-Remplacement d'une alarme incendie de la salle polyvalente de la commune déléguée de St Crespin sur Moine commune nouvelle de Sèvremoine : TCS**

**Le 11 juillet 2019**

Un devis a été présenté par TCS 10, rue Charles Messier 49300 Cholet, pour le remplacement d'une alarme incendie de la salle polyvalente de la commune déléguée de St Crespin sur Moine commune nouvelle de Sèvremoine, comprenant la dépose des installations existantes, une protection complémentaire au tableau électrique, une alarme incendie. L'entreprise TCS sollicite un paiement échelonné des travaux, par acomptes, en fonction du service fait,

Pour les travaux de remplacement de l'alarme incendie de la salle polyvalente de St Crespin sur Moine un marché public de travaux peut être signé avec l'entreprise TCS 10, rue Charles Messier 4900 Cholet, pour un montant de 7 013,97 € HT.

L'entreprise pourra se faire payer par acomptes échelonnés, présentés selon service fait.

**N°DEC-2019-097-AG / Maîtrise d'œuvre pour le programme assainissement de la commune déléguée de Tillières. Avenant n°1 : ARTELIA VILLE ET TRANSPORT**

**Le 11 juillet 2019**

Un marché n°2018 10 MOE a été signé avec ARTELIA VILLE ET TRANSPORT direction régionale Ouest 8, avenue des Thébaudières 44815 Saint Herblain Cedex, pour la maîtrise d'œuvre du programme assainissement de la commune déléguée de Tillières. Vu la proposition d'avenant n°1 ayant pour objet, d'une part la détermination du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base du coût prévisionnel définitif validé lors de cette phase « avant-projet » et d'autre part, l'intégration d'une plus-value liée à un impératif technique en cours d'élaboration du DCE, considérant que le programme assainissement 2018 de Tillières est parvenu en phase "avant-projet", Un avenant n°1 ayant pour objet d'une part, la détermination du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base du coût prévisionnel définitif validé lors de cette phase « avant-projet » et d'autre part, l'intégration d'une plus-value liée à un impératif technique en cours d'élaboration du DCE, a été signé avec ARTELIA VILLE ET TRANSPORT direction régionale Ouest 8, avenue des Thébaudières 44815 Saint Herblain Cedex.

Les modalités techniques et financières de cet avenant sont les suivantes :

- Montant du forfait définitif de rémunération :

Incidences financières de l'avenant (augmentation du montant du marché) :

<b>Coût d'objectifs des travaux (Article 9 du CCP)</b>	<b>Forfait provisoire de rémunération</b>	<b>Taux de rémunération</b>
Enveloppe financière affectée aux travaux Montant HT : 2 209 000 € HT	Montant HT : 98 860,00 € TVA : 19 772,00 € Montant TTC : 118 632,00 €	
Dont mission de suivi correspondant à 75.97%	Montant HT : 75 100,00 € TVA : 15 020,00 €	3,3997 %

	Montant TTC : 90 120,00 €
--	---------------------------

Coût d'objectifs des travaux (Article 9 du CCP)	Forfait définitif de rémunération	Taux de rémunération
Enveloppe financière affectée aux travaux Montant HT : 4 296 547,60 € HT		
Dont mission de suivi correspondant à 75.97%	Montant HT : 146 069,00 € TVA : 29 213,80 € Montant TTC : 175 282,80 €	3,3997 %

Le forfait définitif de rémunération est arrêté à 146 069,00 € HT

- Plus-value liée à un choix technique en cours d'élaboration du DCE

En phase d'étude, l'intégration du bas de la rue des Mauges et de la rue Jeanne d'Arc EU/EP dans le périmètre de l'opération a été rendue nécessaire pour la cohérence du dossier. Des travaux sur cette zone ont été définis en tranche ferme dans le cadre du DCE de travaux. Des travaux initialement prévus en tranche ferme ont fait l'objet d'une tranche optionnelle afin de s'assurer de la viabilité financière de l'ensemble de l'opération.

Le montant estimé des travaux correspondant à la tranche optionnelle est de 316 099,90 €

L'application du taux de rémunération de 3.3997 % conduit à une rémunération de 10 746.45 € HT, qui est ramenée contractuellement à 7 094,00 € HT, soit 8 512.80 € TTC :

Missions	Montant HT	Montant TTC
PRO	2 328,76 €	2 794,51 €
ACT		
VISA	4 765,24 €	5 718,28 €
DET		
AOR		
<b>TOTAL</b>	<b>7 094,00 €</b>	<b>8 512,80 €</b>

A - Plus-value définitive

Ces prestations seront réalisées pour la rédaction du DCE. Elles donneront donc lieu à rémunération : 2 328,76 € HT. Le montant du marché est donc arrêté à la somme de 172 157,76 € HT, soit 206 589.31 € TTC.

B – Plus-value variable

En cas d'affermissement de la tranche optionnelle de travaux et de la réalisation des éléments de mission VISA, DET et AOR sur celle-ci (4 765.24 € HT), le montant du marché serait donc arrêté à la somme de 176 923.00 € HT, soit 212 307,60 € TTC.

### **N°DEC-2019-098-AG / Blanchissage des vêtements de travail BLANCHISSERIE DU PARC Avenant n°1**

**Le 11 juillet 2019**

Un marché n°19 019 a été signé avec EURL LEBAS – BLANCHISSERIE DU PARC – rue du docteur Laennec – 49300 Cholet pour le blanchissage des vêtements de travail des employés communaux. La proposition d'avenant n°1 présentée par LA BLANCHISSERIE DU PARC, a pour objet la prise en compte d'un changement de prix unitaires au cadre du bordereau des prix unitaires. Les prestations de blanchissage des vêtements de travail, prévues dans le cadre du marché, sont en cours de réalisation. En raison de la suppression du blanchissage des tee-shirts et donc d'une modification dans le volume des prestations, les prix unitaires ont été revus, à l'augmentation, sans dépasser le montant maximum du marché.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte d'un changement de prix unitaires au cadre du bordereau des prix unitaires a été signé avec l'EURL LEBAS BLANCHISSERIE DU PARC, aux conditions financières suivantes :

Désignation de l'article	Prix unitaire HT
Parka bicolor 4 en 1 HV	6.00 €
Chasuble HV	1,90 €
Sweat col zip	1,90 €
Pantalon	1,90 €
Veste	1,90 €
Polaire	1,90 €

Tunique	1,90 €
Jean	1,90 €

**N°DEC-2019-099-Contrat de prestation de service par abonnement d'inspection périodique appareils de levage, manutention, machines et équipements divers avec APAVE, pour les centres techniques municipaux (rectificatif)**

**Le 12 juillet 2019**

Vu la décision du maire n°DEC-2019-083 du 18 juin 2019 Contrat de prestation de service par abonnement d'inspection périodique appareils de levage, manutention, machines et équipements divers avec APAVE, pour les centres techniques municipaux, considérant que cette décision du maire comporte une erreur en ce qu'elle inverse les quantités souhaitées et les prix unitaires, sans modifier cependant le coût total de la prestation, considérant que dans le cadre des textes réglementaires en vigueur, concernant la sécurité des travailleurs et les économies d'énergie, il est nécessaire de vérifier périodiquement les appareils de levage, manutention, machines et équipements divers,

Un contrat de vérification périodique réglementaire des appareils de levage, manutention, machines et équipements divers, vérification périodique des équipements de protection individuelle contre les risques de chute de hauteur, pour tout le matériel des centres techniques municipaux de Sèvremoine concerné a été signé avec APAVE.

Ce contrat a été signé selon les clauses principales suivantes :

- conditions financières : pour une périodicité annuelle : montant annuel de la prestation 195 € HT
  - harnais : 15 X 7 € HT = 105 € HT (et non 15 € HT X 7)
  - longes : 15 X 2 € HT = 30 € HT (et non 15 € HT X 2 = 30 € HT)
  - mousquetons : 30 X 2 € HT = 60 € HT (et non 30 € HT X 2 = 60 € HT)
- durée du contrat : 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation au moins 3 mois avant l'expiration de chaque exercice
- les autres clauses concerneront les limites de la mission, les responsabilités, les moyens mis en œuvre, la révision de prix, les interventions complémentaires à caractère occasionnel.

La présente décision du maire annule et remplace celle du 18 juin 2019, indiquée ci-dessus, ayant le même objet.

**N°DEC-2019-100-AG / Contrat d'assurances SMACL Avenant n°1 au contrat responsabilité civile Environnement pour compétence assainissement**

**Le 12 juillet 2019**

Un contrat d'assurances n°261198/L n° police ENV/0001 a été signé avec SMACL ASSURANCES pour la couverture responsabilité civile atteinte à l'environnement. Une proposition d'avenant n°1 de SMACL ASSURANCES, a pour objet la résiliation de la responsabilité civile assainissement, au 31 décembre 2019. La compétence assainissement de Sèvremoine est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la communauté d'agglomération du territoire de MAUGES COMMUNAUTE.

Un avenant n°1 a été signé avec SMACL ASSURANCES, ayant pour objet la résiliation de la responsabilité civile assainissement, au 31 décembre 2019.

**N°DEC-2019-101-Construction d'un ensemble immobilier comprenant une médiathèque et 6 logements sociaux dans la commune déléguée de St Germain sur Moine Sèvremoine : concours de maîtrise d'œuvre**

**Le 15 juillet 2019**

Ce marché est composé d'un lot unique, décomposé en 3 tranches :

- tranche ferme : correspondant à la phase 1 "opérationnelle"
- tranche optionnelle n°1 : correspondant à la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination,
- tranche optionnelle n°2 : correspondant à la mission aménagement, signalétique et mobilier,

Le coût prévisionnel des travaux 2 085 744 € HT

- 1 585 744 € HT pour la médiathèque
- 500 000 € HT pour les logements sociaux

Suite à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence diffusé le 7 mai 2019, 45 candidatures ont été déposées dans les délais. Les candidatures ont été analysées, d'une part, en fonction de la qualité des références fournies, d'autre part, en fonction de la qualification et la qualité du candidat ou de l'équipe candidate. Après différents votes à bulletins secrets, le jury de concours a retenu les 4 cabinets d'architectes suivants : OS ARCHITECTES, MAGNUM, Lionel VIE, BIGRE,

Ont été retenus pour être habilités à présenter une offre pour le marché de maîtrise d'œuvre de la construction d'un ensemble immobilier comprenant une médiathèque et 6 logements sociaux dans la

commune déléguée de St Germain sur Moine Sèvremoine : OS ARCHITECTES, MAGNUM, Lionel VIE, BIGRE.

**N°DEC-2019-102-Station d'épuration de la commune déléguée de St Macaire en Mauges : travaux de mise en conformité de l'autosurveillance AEIC**

**Le 15 juillet 2019**

Vu le devis présenté par l'entreprise AEIC, considérant qu'au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité, considérant que l'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

Pour les travaux de mise en conformité de l'autosurveillance de la station d'épuration de Saint Macaire en Mauges, un marché public de travaux a été signé avec l'entreprise AEIC route de la Chapelle St Florent St Pierre Montlimard 49110 Montrevault sur Èvre, pour un montant total de 11 569,50 € HT.

Détail des travaux :

- travaux de mise en conformité de l'autosurveillance de la station d'épuration de Saint Macaire en Mauges : points Sandre A2 et A4 (2 dispositifs de mesure de débit de la station).
- durée : 4 semaines de travaux – 6 mois de validation de travaux (essais/réglages).
- prise de connaissance du projet y compris visite des sites - Réunion de démarrage avec le Maître d'ouvrage
- instrumentation de 1 mesure de hauteur y compris transport, fourniture, mise en œuvre et fixation du matériel de mesure et d'enregistrement / rapatriement des données brutes, réglage du zéro
- mise en place d'un aménagement de type rehausse de seuil et déflecteur, y compris transport, fourniture, mise en œuvre et fixation du matériel
- installation afficheur à distance, y compris transport, fourniture, mise en œuvre et fixation du matériel et rapatriement des données brutes : hauteur d'eau, débit et totalisation
- mise en œuvre du dispositif de contrôle, y compris transport, fourniture, mise en œuvre et fixation du matériel
- formation
- réception et suivi 6 mois : essais et réglages du dispositif de mesure, validation des mesures, fourniture du DOE et des documents techniques dont fiche de vie.

**N°DEC-2019-103-Remplacement d'une alarme incendie de la salle des loisirs Le Longeron commune nouvelle de Sèvremoine : SARL HERVE RETAILLEAU**

**Le 17 juillet 2019**

Un devis a été présenté par la SARL HERVE RETAILLEAU 38, rue de la Chapelle Le Longeron commune nouvelle de Sèvremoine, pour le remplacement d'une alarme incendie de la salle de loisirs du Longeron. L'entreprise SARL HERVE RETAILLEAU sollicitait un paiement échelonné des travaux, par acomptes, en fonction du service fait.

Pour les travaux de remplacement de l'alarme incendie de la salle de loisirs du Longeron un marché public de travaux a été signé avec l'entreprise SARL HERVE RETAILLEAU 38, rue de la Chapelle Le Longeron 49710 Sèvremoine, pour un montant de 7 053,69 € HT, comprenant la dépose des installations existantes, une protection complémentaire au tableau électrique, une alarme incendie, L'entreprise pourra se faire payer par acomptes échelonnés, présentés selon service fait.

**N°DEC-2019-104-Spectacle "Des Bulles dans la Pendule" : association AGENCE FRANCE PROMOTION**

**Le 17 juillet 2019**

Un contrat de cession et de droits a été proposé par l'association AGENCE FRANCE PROMOTION, 12, rue de la Peyle 33260 La Teste de Buch, pour la nuit de la lecture du 18 janvier 2020, organisation par la médiathèque de Sèvremoine,

Le contrat de cession de droits de représentation du spectacle "Des Bulles dans la Pendule" proposé par l'association AGENCE FRANCE PROMOTION a été signé, selon les clauses principales définies au contrat :

- représentation donnée le 18 janvier 2020 à 18 h. ;
- prix : 500 € (non assujettis à la TVA) + défraiements du déplacement : 100 €. Repas et hébergement pour la nuit du 18 janvier 2020 pris en charge par Sèvremoine, si besoin ;
- les autres clauses du contrat prévoient diverses obligations du producteur et de l'organisateur, les assurances, les modalités de paiement de la prestation, les modalités d'annulation éventuelles du contrat.

**N°DEC-2019-105-Travaux assainissement St André, la Renaudière et Roussay**

**Le 17 juillet 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité, La consultation était décomposée comme suit :

- Lot n°1 : St André de la Marche : canalisations et ouvrages annexes, comprenant :
  - une tranche ferme : rue des Mauges, partie basse de la rue Jeanne d'Arc et rue de la Maison Neuve,
  - une tranche optionnelle 1 : réseaux EU et EP de la partie haute de la rue Jeanne d'Arc.
- Lot n°2 : La Renaudière et Roussay : canalisations et ouvrages annexes.
- Lot n°3 : St André de la Marche : extension du traitement des boues de la station d'épuration.
- Lot n°4 : Contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages comprenant :
  - une tranche ferme : réseaux concernés par les travaux des lots n°1 et 2,
  - une tranche optionnelle 1 : réseaux EU et EP de la partie haute de la rue Jeanne d'Arc à St André de la Marche.

Les entreprises retenues ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, Le choix des prestataires a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre le cabinet ARTELIA, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation, 10 offres ont été reçues dans les délais impartis.

Pour les travaux d'assainissement sur les communes déléguées de St André, la Renaudière et Roussay sont retenues les entreprises suivantes :

- lot n°1 : le groupement d'entreprises composé de CHARIER TP SUD de La Tourlandry (49) et CHOLET TP de Cholet (49).
- lot n°2 : l'entreprise PIGEON TP d'Ancenis (44).
- lot n°3 : une négociation a été entamée auprès des deux candidats et ce lot sera donc attribué ultérieurement.
- lot n°4 : l'entreprise A3SN de Montauban de Bretagne (35).

N° Marchés	Entreprises retenues	Montant estimatif total en € HT	Montant du marché
19037 01	Groupement CHARIER TP SUD et CHOLET TP	989 923,80 € (tranches ferme + optionnelle 1)	Prix du bordereau des prix unitaires (BPU)
19037 02	PIGEON TP	1 023 180,80 €	Prix du bordereau des prix unitaires (BPU)
19037 04	A3SN	48 056,00 € (tranches ferme et optionnelle 1)	Prix du bordereau des prix unitaires (BPU)

Délai global d'exécution des marchés publics : non compris la période de préparation

- lot n°1 : 6 mois pour la tranche ferme et 3 mois pour le tranche optionnelle,
- lot n°2 : 7 mois,
- lot n°3 : 3 mois,
- lot n°4 : 2 mois pour la tranche ferme et 3 semaines pour la tranche optionnelle

**N°DEC-2019-106-Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents**  
**Le 19 juillet 2019**

Une décision du maire n°DEC-2019-069 du 21 mai 2019 Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, a pour objet de procéder au référencement ou à la préqualification de plusieurs opérateurs économiques (prestataires), susceptibles de répondre aux besoins exprimés par la commune de Sèvremoine, en matière d'acquisition de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, incluant ou non une reprise de véhicule ou de matériel. Une mise en concurrence a été organisée le 21 juin 2019 entre les prestataires sélectionnés dans la décision du maire susvisée. L'analyse des offres a été effectuée par le service Moyens généraux et Commande publique de Sèvremoine.

Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion ont été signés les marchés subséquents suivants :

N° d'accord cadre	N° marché de subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901404	MS2	2	Véhicule 12 M3 CTT est	Renault Cholet	Marque RENAULT	14 748.97	17 698.76

					Modèle Master L2H2G Confort		
1901404	MS3	2	Véhicule 12 M3 CTT ouest	SDVI St Jean de Linières	Marque DUCATO L2H2	16 950,00	20 340.00
1901404	MS4	2	Véhicule 20 M3 CTT est	SDVI St Jean de Linières	IVECO	20 950,00	25 140.00
1901404	MS5	2	Véhicule 20 M3 CTT ouest	SDVI St Jean de Linières	IVECO	20 250.00	25 500
1901405	MS	3	3 tondeuses auto tractées	SERVIMAC Chemille	HONDA	5 499.00	6 598.80

**N°DEC-2019-107-AG / Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à St Crespin sur Moine Lot 4 Avenant n°2  
Le 19 juillet 2019**

Le marché n°2017 15 04 a été signé avec l'entreprise LETORT B ET R 200, allée des Fruitières 44690 La Haye Fouassière, pour le lot n°4 Étanchéité Couverture tuiles. Une proposition d'avenant n°2 a été présentée par l'entreprise LETORT B ET R, ayant pour objet la prise en compte de modifications de caractéristiques techniques : suppression de l'étanchéité des murets de clôture,

Un avenant n°2, ayant pour objet la prise en compte de modifications de caractéristiques techniques : suppression de l'étanchéité des murets de clôture a été signé avec l'entreprise LETORT B ET R, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché : 32 377,07 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : + 1 310,00 € HT  
Montant de l'avenant n° 2 : - 1 724,53 € HT  
Nouveau montant du marché : 31 962,54 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Montant de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
32 377,07 € HT	+ 1 310,00 € HT	- 1 724,53 € HT	31 962,54 € HT	- 1,28 %	- 0,04%

Incidence financière de l'avenant (nouveau montant du marché) : diminution du volume financier.  
Nouveau montant du marché : 31 962,54 € HT.

**N°DEC-2019-108-Réfection de la couverture du boulodrome de la commune déléguée de St Macaire en Mauges  
Le 19 juillet 2019**

Considérant qu'au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité,

Considérant que la consultation était décomposée en 3 lots :

- lot n°1 : Désamiantage,
- lot n°2 : Charpente – Couverture,
- lot n°3 : Électricité – Chauffage - Ventilation.

Les entreprises retenues ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Les choix des prestataires ont été effectués en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre : le cabinet CUB Marchand, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. 7 offres ont été reçues dans les délais impartis,

Pour les travaux de réfection de la couverture du boulodrome de la commune déléguée de St Macaire en Mauges, des marchés publics de travaux ont été signés avec les entreprises suivantes :

N°MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ
19 038 01	Le Gal Amiante de Mazé-Milon (49630)	31 930,00 € HT
19 038 02	Teopolitub de Beaupréau en Mauges (49450)	90 000,00 € HT
19 038 03	EP2C de La Romagne (49740)	23 870,10 € HT

Délai global d'exécution des marchés publics : 4,5 mois maximum à compter de l'ordre de service de commencement des travaux.

**N°DEC-2019-109-Contrat avec INITIAL pour la fourniture de produits d'hygiène avec INITIAL, destinés à l'école publique l'Oiseau de Feu à Montfaucon-Montigné**

**Le 19 juillet 2019**

Un contrat INITIAL pour la fourniture de produits d'hygiène homologués, destinés à l'école publique l'Oiseau de Feu à Montfaucon-Montigné a été signé pour un montant total mensuel de 192,88 € HT comprenant

Désignation de l'article	Fréquence	Quantité facturée	Désignation des articles	Fréquence	Franchise consommation mensuelle	Montant mensuel
Distributeur EMT manuel Signature	Abonnement mensuel	17	Bobine en coton blanc	Service jours 28	18	88,68 €
Distributeur papier jumbo Signature blanc	Abonnement mensuel	16	Rouleau PH Jumbo 2 plis	Service jours 28	15	71,04 €
Distributeur lot moussante 1 l. Signature	Abonnement mensuel	16	Mousse lavante Natural Fresh 1000 ml	Service jours 28	5	31,16 €
Barre sécurité pour servimatics écoles	Abonnement mensuel	5		Service jours 28		2,00 €
<b>Total HT</b>						<b>192,88 €</b>
<b>Frais de MAD/Couverture</b>						<b>45,59 €</b>

Délai global d'exécution du marché public : 12 mois

**N°DEC-2019-110-AG / Rénovation de la salle polyvalente de Montfaucon-Montigné Lot : 8 Menuiseries intérieures Avenant n°1**

**Le 24 juillet 2019**

Un marché n° 2017 08 08 a été signé avec la SARL TRICOIRE ZI de la Noue 49740 La Romagne, pour le lot n°8. Une proposition d'avenant n°1 a été présentée par la SARL TRICOIRE, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondants à une plus-value pour la fourniture et la pose d'une trappe en PVC. Ces travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet sont rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques,

Un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondants à une plus-value pour la fourniture et la pose d'une trappe en PVC a été signé avec la SARL TRICOIRE, selon les clauses financières suivantes :

Montant initial du marché : 18 760,80 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 272,00 € HT

Nouveau montant du marché : 19 032,80 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le total de l'opération
18 760,80 € HT	+ 272,00 € HT	19 032,80	+ 1,45 %	+ 0,08%

Incidence financière de l'avenant (nouveau montant du marché) : augmentation du montant du marché. Nouveau montant du marché : 19 032,80 € HT.

**N°DEC-2019-111-AG / Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement le Fief Prieur et barreau de raccordement St Crespin sur Moine Avenant n°2**

**Le 24 juillet 2019**

Le marché n°2018 12 MOE a été signé avec le groupement ATELIER FORNY DAUSSY SARL pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation du lotissement le Fief Prieur et du barreau de raccordement. Une proposition d'avenant n° 2 a été présentée par le groupement ATELIER FORNY DAUSSY SARL, ayant pour objet la prise en compte d'une visite supplémentaire dans le cadre de la réalisation de la tranche optionnelle 2 "Dossier Loi sur l'Eau" (affermie par l'ordre de service n°1 du 26 mars 2019),

Un avenant n°2, ayant pour objet la prise en compte d'une visite supplémentaire dans le cadre de la réalisation de la tranche optionnelle 2 "Dossier Loi sur l'Eau", a été signé avec l'ATELIER FORNY DAUSSY SARL.

Cet avenant n°2 entraîne une plus-value de 470 € HT, soit une augmentation de 0,93 % par rapport au montant du marché (tranche ferme + tranches optionnelles 1 et 2).

### N°DEC-2019-112-Marchés de travaux Lotissement "Jardin de la Poblère" Commune déléguée de Roussay

**Le 24 juillet 2019**

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité,

Considérant le découpage en 3 lots de cette consultation :

- Lot 1 : Terrassements, voirie, signalisation
- Lot 2 : Assainissement et eau potable
- Lot 3 : Aménagements paysagers et mobilier

Les entreprises retenues ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, le choix des prestataires ont été effectués en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre : le cabinet Sixième rue, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation, 7 offres ont été reçues dans les délais impartis,

Pour les travaux de viabilisation du lotissement "Jardin de la Poblère" sur la commune déléguée de Roussay, commune nouvelle de Sèvremoine, des marchés publics de travaux ont été signés avec les entreprises suivantes :

N°MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF TOTAL EN € HT	MONTANT DES MARCHES
19 028 01	CHOLET TP (49300)	126 511,10 € HT	Prix du bordereau des prix unitaires (BPU)
19 028 02	SARL ATLAÏSS' (49450)	126 143,00 € HT	Prix du bordereau des prix unitaires (BPU)
19 028 03	ARBORA (49660)	49 878,45 € HT	Prix du bordereau des prix unitaires (BPU)

**Article 2 :** Délai global d'exécution des marchés publics :

- 16 semaines pour le lot 1,
- 14 semaines pour le lot 2,
- 11 semaines pour le lot 3.

### N°DEC-2019-113-Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents Remise commerciale

**Le 30 juillet 2019**

Une décision du maire n°DEC-2019-069 du 21 mai 2019 Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, a pour objet de procéder au référencement ou à la préqualification de plusieurs opérateurs économiques (prestataires), susceptibles de répondre aux besoins exprimés par la commune de Sèvremoine, en matière d'acquisition de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, incluant ou non une reprise de véhicule ou de matériel. Une décision du maire n°DEC-2019-106 du 19 juillet 2019 Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion organise les marchés subséquents.

Au moment de la signature du bon de commande du véhicule DUCATO L2H2, la société SDVI a annoncé qu'elle consentait une remise de 200 € HT, pour le véhicule DUCATO L2H2, faisant passer le prix du véhicule de 16 950,00 € HT à 16 750 € HT, puisque 3 véhicules avaient été commandés chez elle.

Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion a été signé le marché subséquent suivant :

N° d'accord cadre	N° marché de subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901404	MS3	2	Véhicule 12 M3 CTT ouest	SDVI St Jean de Linières	Marque DUCATO L2H2	16 750,00	20 100,00

### N°DEC-2019-114-AG / Rénovation de la salle polyvalente de Montfaucon-Montigné Lot n°1 Terrassement-VRD Avenant n°1

**Le 30 juillet 2019**

Un marché n°2017 08 01 a été signé avec la SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS 10, ancienne route de Trémentine 49340 Vezins pour le lot n°1 Terrassement VRD. Une proposition d'avenant n°1 a été



présentée par la SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour des travaux supplémentaires de réseaux souples. Des travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet, ont été rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour des travaux supplémentaires de réseaux souples a été signé avec la SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS

Montant initial du marché : 21 834,71 € HT  
 Montant de l'avenant n°1 : 2 985,30 € HT  
 Nouveau montant du marché : 24 820,01 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
21 834,71 € HT	+ 2 985,30 € HT	24 820,01 € HT	+ 13,67 %	+ 0,76%

**N°DEC-2019-115-AG / Rénovation de la salle polyvalente de Montfaucon-Montigné Sèvremoine Lot 4 Charpente bois Avenant n°1 : SAS VERON DIET**

**Le 30 juillet 2019**

Le marché n°2017 08 04 a été signé avec la SAS VERON DIET L'Aulnay le Pin en Mauges 49110 Beaupreau en Mauges pour le lot n°4 Charpente bois. La proposition d'avenant n° 1 présentée par la SAS VERON DIET, a pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour la pose de trappes supplémentaires d'accès aux combles. Ces travaux, non prévus à l'origine de l'étude du projet, sont rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques,

Un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour la pose de trappes supplémentaires d'accès aux combles, a été signé avec la SAS VERON DIET selon les modalités financières suivantes :

Montant initial du marché : 38 042,57 € HT  
 Montant de l'avenant n°1 : 212,25 € HT  
 Nouveau montant du marché : 38 254,82 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
38 042,57 € HT	+ 212,25 € HT	38 254,82 € HT	+ 0,56 %	+ 0,81%

**N°DEC-2019-116-AG / Rénovation de la salle polyvalente de Montfaucon-Montigné Sèvremoine Lot 13 Plomberie sanitaire Avenant n°1**

**Le 30 juillet 2019**

Le marché n° 2017 08 13 a été signé avec l'entreprise EP2C ZI de la Peltière 49740 La Romagne pour le lot n° 13 Plomberie sanitaire. La proposition d'avenant n° 1 a été présentée par EP2C, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour la modification de l'alimentation en eau. Ces travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet, sont rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n° 1, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour la modification de l'alimentation en eau a été signé avec EP2C, selon les modalités financières suivantes :

Montant initial du marché : 13 433,58 € HT  
 Montant de l'avenant n°1 : 540,65 € HT  
 Nouveau montant du marché : 13 974,23 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
13 433,58 € HT	+ 540,65 € HT	13 974,23 € HT	+ 4,02 %	+ 0,93 %

**N°DEC-2019-117-Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents – Véhicules électriques légers neufs**

**Le 30 juillet 2019**

La décision du maire n°DEC-2019-069 du 21 mai 2019 Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, a pour objet de procéder

au référencement ou à la préqualification de plusieurs opérateurs économiques (prestataires), susceptibles de répondre aux besoins exprimés par la commune de Sèvremoine, en matière d'acquisition de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, incluant ou non une reprise de véhicule ou de matériel. Une mise en concurrence a été organisée le 17 juillet 2019 entre les prestataires sélectionnés dans la décision du maire susvisée. L'analyse des offres effectuée par le service Moyens généraux et Commande publique de Sèvremoine, Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion a été signé le marché subséquent suivant :

N° d'accord cadre	N° de marché subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901401	MS 1	1	3 véhicules électriques légers neufs	Renault Cholet Société Automobile Choletaise	Marque Renault Zoé	29 949,54	41 037,78 Avec reprise de chaque véhicule à 1500 € TTC Soit un total de 36 537,78 € TTC

La batterie de chaque véhicule sera louée au tarif mensuel de 83,77 € TTC auprès de DIAC location.

**N°DEC-2019-118-Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents – Véhicules électriques utilitaires neufs**  
**Le 30 juillet 2019**

La décision du maire n°DEC-2019-069 du 21 mai 2019 Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, a pour objet de procéder au référencement ou à la préqualification de plusieurs opérateurs économiques (prestataires), susceptibles de répondre aux besoins exprimés par la commune de Sèvremoine, en matière d'acquisition de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, incluant ou non une reprise de véhicule ou de matériel. Une mise en concurrence a été organisée le 17 juillet 2019 entre les prestataires sélectionnés dans la décision du maire susvisée. L'analyse des offres a été effectuée par le service Moyens généraux et Commande publique de Sèvremoine, Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion le marché suivant a été signé :

N° d'accord cadre	N° de marché subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901403	MS 1	1	3 véhicules électriques utilitaires neufs	Renault Cholet Société Automobile Choletaise	Marque Renault Kangoo ZE	43 061,79	56 772,48 Avec reprise de chaque véhicule à 2040 € TTC Soit un total de 50 652,48 € TTC

La batterie de chaque véhicule sera louée au tarif mensuel de 80,10 € TTC auprès de DIAC location.

**N°DEC-2019-119-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron - Lot n°2 Gros œuvre - Avenant n°1**  
**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°19 001 02 a été signé avec la société GR Construction, 14 avenue Gustave Ferrié, 49303 Cholet pour le lot n°2 "Gros œuvre". Une proposition d'avenant n°1 a été présentée par la société GR Construction, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour des travaux modificatifs sur des murets de soutènement, des dalles de béton et la dépose du plancher de l'étage. Ces travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet sont rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour des travaux modificatifs a été signé avec la société GR Construction,

Montant initial du marché : 194 872,26 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : 3 902,87 € HT  
Nouveau montant du marché : 198 775,13 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
194 872,26 € HT	+ 3 902,87 € HT	198 775,13 € HT	+ 2 %	+ 0,61%

**N°DEC-2019-120-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron - Lot n°3  
Charpente ossature bois - Avenant n°1**

**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°19 001 03 a été signé avec la société Veron Diet, l'Aulnay, Le Pin en Mauges, 49110 Beaupreau en Mauges pour le lot n°3 "Charpente ossature bois". La proposition d'avenant n°1 présentée par la société Veron Diet, a pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour des travaux supplémentaires de pose d'un nouveau plancher à l'étage, suite à la découverte de pourriture cubique. Les travaux non prévus à l'origine de l'étude du projet sont rendus nécessaires au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une plus-value pour des travaux supplémentaires a été signé avec la société Veron Diet,

Montant initial du marché : 23 673,23 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 5 482,87 € HT

Nouveau montant du marché : 29 156,10 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
23 673,23 € HT	+ 5 482,87 € HT	29 156,10 € HT	+ 23,16 %	+ 1,47 %

**N°DEC-2019-121-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron - Lot n°5  
Menuiseries extérieures bois et aluminium - Avenant n°1**

**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°19 001 05 a été signé avec la société CMA, route de la Gaubretière, 85130 Tiffauges pour le lot n°5 "Menuiseries extérieures bois et aluminium". La proposition d'avenant n°1 présentée par la société CMA, a pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une moins-value pour la suppression de travaux de pose d'imposte et le remplacement d'une porte automatique par une porte vitrée ouvrant à la française. Cette modification de travaux a été rendue nécessaire au cours de chantier pour des raisons techniques,

Un avenant n°1, ayant pour objet la suppression et la modification de certains travaux, a été signé avec la société CMA,

Montant initial du marché : 55 218,85 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 3 634,25 € HT

Nouveau montant du marché : 51 584,60 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
55 218,85 € HT	- 3 634,25 € HT	51 584,60 € HT	- 6,58 %	+ 0,90 %

**N°DEC-2019-122-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron - Lot n°10  
Revêtements de sols carrelage et faïence - Avenant n°1**

**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°19 001 10 a été signé avec la société Maleinge, 59 bis avenue du Bon Air, St Pierre Montlimart, 49115 Montrevault sur Evre pour le lot n°10 "Revêtements de sols carrelage et faïence". La proposition d'avenant n°1 a été présentée par la société Maleinge, ayant pour objet la prise en compte de travaux correspondant à une moins-value pour la suppression de travaux de pose de chape ciment et la modification du modèle de carrelage. Cette modification de travaux a été rendue nécessaire au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°1, ayant pour objet la suppression et la modification de certains travaux, a été signé avec la société Maleinge,

Montant initial du marché : 20 049,97 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 3 873,57 € HT

Nouveau montant du marché : 16 176,40 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
20 049,97 € HT	- 3 873,57 € HT	16 176,40 € HT	- 19,32 %	+ 0,29 %

**N°DEC-2019-123-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron - Lot n°11 Revêtements de sols souples - Avenant n°1**

**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°19 001 11 a été signé avec la société Jobard, 2 rue Jean Monnet, 85130 La Verrie pour le lot n°11 "Revêtements de sols souples". La proposition d'avenant n°1 présentée par la société Jobard, a pour objet la prise en compte d'une plus-value pour des travaux supplémentaires de pose de dalles textiles sur le plancher de l'étage. Cette modification de travaux a été rendue nécessaire au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte d'une plus-value pour des travaux supplémentaires, a été signé avec la société Jobard,

Montant initial du marché : 8 686,52 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : 1 477,71 € HT  
Nouveau montant du marché : 10 164,23 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
8 686,52 € HT	1 477,71 € HT	10 164,23 € HT	+ 17,01 %	+ 0,52 %

**N°DEC-2019-124-AG / Rénovation et extension de la mairie déléguée du Longeron - Lot n°14 Revêtements de sols souples - Avenant n°1**

**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°19 001 14 a été signé avec la société Biotteau, 89 rue Nationale, Torfou, 49660 Sèvremoine pour le lot n°14 "Chauffage ventilation et plomberie sanitaire". La proposition d'avenant n°1 présentée par la société Biotteau, a pour objet la prise en compte d'une plus-value pour des travaux supplémentaires de pose de gainables et de grilles. Cette modification de travaux a été rendue nécessaire au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte d'une plus-value pour des travaux supplémentaires, a été signé avec la société Biotteau,

Montant initial du marché : 40 536,85 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : 475,90 € HT  
Nouveau montant du marché : 41 012,75 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
40 536,85 € HT	475,90 € HT	41 012,75 € HT	+ 1,17 %	+ 0,60 %

**N°DEC-2019-125-AG / Réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de St Crespin sur Moine - Lot n°12 Plomberie sanitaire ventilation chauffage - Avenant n°2**

**Le 31 juillet 2019**

Le marché n°2017 15 12 a été signé avec la société R&D Energies, 63 bis rue Nationale, Torfou, 49660 Sèvremoine pour le lot n°12 "Plomberie sanitaire ventilation chauffage". La proposition d'avenant n°2 présentée par la société R&D Energies, a pour objet la prise en compte d'une plus-value pour des travaux modifiés de pose de robinetteries. Cette modification de travaux a été rendue nécessaire au cours de chantier pour des raisons techniques.

Un avenant n°2, a pour objet la prise en compte d'une plus-value pour des travaux modifiés de pose de robinetteries, peut être signé avec la société R&D Energies,

Montant initial du marché : 43 980,00 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : 0,00 € HT  
Montant de l'avenant n°2 : 982,00 € HT  
Nouveau montant du marché : 44 962,00 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
43 980,00 € HT	982,00 € HT	44 962,00 € HT	+ 2,23 %	+ 0,22 %

**N°DEC-2019-126-Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion : marchés subséquents – Véhicules utilitaires d'occasion**

**Le 31 juillet 2019**

La décision du maire n°DEC-2019-069 du 21 mai 2019 Accords-cadres multi-attributaires pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, a pour objet de procéder au référencement ou à la préqualification de plusieurs opérateurs économiques (prestataires), susceptibles de répondre aux besoins exprimés par la commune de Sèvremoine, en matière d'acquisition de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, incluant ou non une reprise de véhicule ou de matériel. Une mise en concurrence a été organisée le 17 juillet 2019 entre les prestataires sélectionnés dans la décision du maire susvisée. L'analyse des offres a été effectuée par le service Moyens généraux et Commande publique de Sèvremoine, Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion, il a été signé le marché subséquent suivant :

N° d'accord cadre	N° de marché subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901404	MS 6	5	2 véhicules utilitaires d'occasion 12m3	Renault Cholet Société Automobile Choletaise	Marque Renault Master	28 482,00	35 027,92

**N°DEC-2019-127-AG / Construction de la nouvelle mairie du Longeron. Avenants n°1 BOUCHET SANI TOITURE TRICOIRE**

**Le 27 août 2019**

Un marché n°19001-01 a été notifié le 23 janvier 2019 à la société BOUCHET, pour le lot n°1 Aménagements extérieurs VRD, relatif à la rénovation et l'extension de la mairie-annexe du Longeron. Un marché n°19001-04 a été notifié le 23 janvier 2019 à la société SANI TOITURE, pour le lot n°4 Bardage et couverture zinc couverture ardoises, relatif à la rénovation et l'extension de la mairie-annexe du Longeron. Un marché n°19001-07 a été notifié le 23 janvier 2019 à la société TRICOIRE, pour le lot n°7 Menuiseries intérieures bois, relatif à la rénovation et l'extension de la mairie-annexe du Longeron, Des propositions d'avenants n°1 ont été présentées par ces 3 sociétés, à la demande du maître d'ouvrage :

- BOUCHET : reprise aménagement extérieur, suppression du grand parvis en enrobé,
- SANI TOITURE : reprise charpente et toiture des deux souches de cheminées déposées,
- TRICOIRE : modification de portes et banque d'accueil.

Les avenants n°1 exposés ci-dessus ont été signés avec les sociétés BOUCHET, SANI TOITURE, TRICOIRE, selon les dispositions financières suivantes :

N° de lot	N° de marché	Titulaire	Montant initial € HT	N° de l'avenant	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché € HT	% sur le lot	% cumulé sur l'opération
01	1900101	BOUCHET Francis	46 000.00	1	-1 237.00	44 763.00	- 2.69 %	0.41 %
04	1900104	SANI TOITURE	40 123.25	1	1000.12	41123.37	2.49 %	0.56 %
07	1900107	TRICOIRE	28 014.00	1	296.40	28 014.00	1.06 %	0.61 %

**N°DEC-2019-128-AG / Contrat d'assurances : remboursement dégâts inondation Vincent Guinard La Richardière Le Longeron Sèvremoine**

**Le 27 août 2019**

Le refoulement du réseau d'eaux pluviales appartenant à la commune de Sèvremoine, a occasionné une inondation et des dommages chez M. Vincent Guinard La Richardière Le Longeron 49710 Sèvremoine. La responsabilité de la commune nouvelle de Sèvremoine propriétaire et gestionnaire du réseau eaux pluviales a été engagée au regard de la responsabilité sans faute du droit administratif. La somme en cause, 809,18 €, est inférieure au montant de la franchise de l'assurance de la commune. Une expertise contradictoire a eu lieu le 14 mars 2019, en présence d'experts mandatés, de l'occupant de la maison endommagée et d'un représentant de la commune de Sèvremoine.

Il peut être remboursé à MMA, assureur de la personne sinistrée, le montant des réparations à effectuer chez M. Vincent Guinard :

- dépréciation bas de murs : 300,00 €
  - nettoyage : 209,18 €
  - tapis + pieds de meubles : 300,00 €
- 809,18 €

**N°DEC-2019-129-Contrats d'entretien espaces verts avec l'APAHRC ESAT Arc en Ciel : stade de St André de la Marche, à St Macaire en Mauges : boulevard de l'Europe, lotissement Gambetta, station d'épuration**

**Le 27 août 2019**

Des contrats annuels d'entretien des espaces verts du secteur du stade de St André de la Marche et à St Macaire en Mauges : boulevard de l'Europe, lotissement Gambetta, station d'épuration, sont proposés par l'APAHRC ESAT Arc en Ciel 9, rue de Tours 49302 Cholet Cedex.

Ces contrats d'entretien des espaces verts ont été signés avec l'APAHRC ESAT Arc en Ciel, pour les travaux suivants :

- secteur du stade à St André de la Marche : taille de la haie de lauriers (361 ml), en septembre, ratissage, évacuation et traitement des déchets : 958,78 € H.T. (payable en une échéance),
- à St Macaire en Mauges, 4 interventions boulevard de l'Europe, lotissement Gambetta, ancienne station d'épuration : tonte de pelouse et évacuation, fauchage, broyage des surfaces gérées en gestion différée : 5 484,58 € H.T., (payable en une échéance).

Délai global d'exécution des marchés publics : du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019.

**N°DEC-2019-130-AG / Contrat de location triennale pour les années 2019, 2020 et 2021 pour les illuminations de Noël secteur C.T.T. Est**

**Le 27 août 2019**

Des contrats de location d'illuminations de Noël sont proposés par BLACHERE ILLUMINATION, pour la place Sainte Marguerite de St Macaire en Mauges et la place de la mairie de St André de la Marche, au cours des 3 années à venir : 2019, 2020 et 2021.

Des contrats de location de guirlandes de Noël ont été souscrits pour les années 2019, 2020 et 2021, auprès de la société BLACHERE ILLUMINATION Z.I. les Bourguignons 84400 Apt, pour l'illumination :

- de la place Ste Marguerite à St Macaire en Mauges : décorations DADDY BEAR, BABY BEAR, IGLOO 3D : 2 981,20 € H.T. annuels ;
- de la place de la mairie à St André de la Marche : projecteur Griven 1 mois, projecteur de Gobos Griven : 966,00 € H.T. annuels.

**N°DEC-2019-131-AG / Contrat d'assurances. Remboursement lame occultante de clôture à M. Anthony Bretaudeau**

**Le 27 août 2019**

Le 25 juin 2019 un agent communal a endommagé au cours de son travail, par accident, en débroussaillant, une lame occultante de la clôture de la propriété de M. Anthony Bretaudeau 13, rue de la Croix Verte St Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine. M. Anthony Bretaudeau présente une facture de 41,26 € produite par CLOTURES ET JARDIN 7, avenue Marcel Proust 40000 Mont de Marsan, pour remplacement de la lamelle de clôture. Le montant des frais à rembourser est bien en deçà de la franchise de l'assurance responsabilité civile de la commune.

Un versement de 41,26 € pourra être fait à M. Anthony Bretaudeau pour le remplacement de la lamelle occultante de sa clôture.

**N°DEC-2019-132-AG / Contrat d'assurances Remboursement dégâts des eaux M. et Mme Michel Thomas**

**Le 27 août 2019**

Le 11 juin 2018 une remontée d'eaux pluviales dans la propriété de M. et Mme Michel Thomas 3, allée Raymond Kopa à St Macaire 49450 Sèvremoine, a occasionné des dégâts importants. La responsabilité de la commune, propriétaire et exploitante du réseau a été reconnue. Le montant des dégâts est de 10 503,10 €, 8 503,10 € étant pris en charge par l'assurance communale. Une expertise a été organisée sur site, au cours de laquelle la commune était représentée. Il reste à devoir 2 000 € à M. et Mme Michel Thomas,

2 000 € peuvent être versés à M. et Mme Michel Thomas, afin de solder le remboursement qui leur est dû, au titre des dégâts susvisés.

Concessions cimetières

Date de la décision	Accord du maire de	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
4 mars 2019	Torfou	TO-2019-001	Michel Grégoire	famille	30 années	26 novembre 2018	Nouvelle concession	80 €
4 mars 2019	Torfou	TO-2019-002	Marie-Andrée Raimbault	famille	30 années	10 janvier 2019	Nouvelle concession	80 €

4 mars 2019	Torfou	TO-2019-003	Alexia Papin	famille	30 années	27 février 2019	Nouvelle concession	80 €
6 juin 2019	Torfou	TO-2019-004	Marie Aubron	famille	15 années	4 janvier 2019	Renouvellement de concession	80 €
25 juin 2019	St André de la Marche	SA-2019-004	Patricia Morille	famille	30 années	24 juin 2019	Nouvelle concession cinéraire	168 €
26 juillet 2019	St André de la Marche	SA-2019-005	Yohan Daviet	famille	50 années	26 juillet 2016	Nouvelle concession cinéraire	278 €
15 juin 2019	Roussay	RO-2019-002	Benjamin Chesnet	famille	50 années	9 mai 2019	Nouvelle concession	120 €
14 juin 2019	Roussay	RO-2019-003	Joseph Grimaud	famille	30 années	25 mai 2019	Nouvelle concession	76 €
25 juin 2019	Roussay	RO-2019-004	André Mary	famille	50 années	27 juin 2018	Renouvellement de concession	120 €
10 juillet 2019	Roussay	RO-2019-005	Marie Terrien	famille	50 années	5 juillet 2019	Nouvelle concession	120 €
2 juillet 2019	St Macaire	SM-2019-014	Christian Gauthier	Christian Gauthier	50 années	3 juillet 2019	Nouvelle concession	255 €
14 juin 2019	Montfaucon-Montigné	MF-2019-002	Jean Drouet	famille	30 années	2 novembre 2018	Renouvellement de concession	80 €
11 juillet 2019	Montfaucon-Montigné	MF-2019-003	Hélène Pothier	famille	30 années	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Renouvellement de concession	80 €
20 juin 2019	Montfaucon-Montigné	MG-2019-005	Françoise Drosnet	famille	30 années	31 octobre 2014	Renouvellement de concession	80 €
20 juin 2019	Montfaucon-Montigné	MG-2019-006	Janine Merleau	famille	30 années	25 octobre 2014	Renouvellement de concession	160 €
20 juin 2019	Montfaucon-Montigné	MG-2019-007	Simone Albert	famille	30 années	14 avril 2016	Renouvellement de concession	160 €
1 <sup>er</sup> juillet 2019	Montfaucon-Montigné	MG-2019-008	Madeleine Bretaudeau	famille	30 années	31 juillet 2015	Renouvellement de concession	80 €
8 juillet 2019	Montfaucon-Montigné	MG-2019-009	Paulette Brochard	famille	30 années	25 octobre 2014	Renouvellement de concession	80 €
22 juillet 2019	St Crespin sur Moine	2019-SC-001	Gilles Barbier	famille	30 années	22 juillet 2019	Nouvelle concession	209 €

### Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2019165	MONTFAUCON		Pont de Moine	B	162p	29/5/19
2019167	MONTFAUCON	6	Anjou (rue d')	A	453	4/6/19
2019168	TORFOU	5	Bordage	D	398, 399, 410, 703	4/6/19
2019169	TILLIERES	1 B	Sanguetze (rue de la)	D	1193	4/6/19
2019170	LA RENAUDIÈRE	2	Stade (rue du)	AA	40p	25/6/19
2019171	ST ANDRE	4	Poitou (bd du)	AA	14	4/6/19
2019172	ST ANDRE	10	Gabelle (rue de la)	AC	35	4/6/19
2019173	ST ANDRE	31	Calvaire (rue du)	AA	40	4/6/19
2019174	ST MACAIRE		Longeais (rue de la)	AE	283	4/6/19
2019175	ST MACAIRE	9	Longeais (rue de la)	AE	226	4/6/19
2019176	MONTFAUCON	5	Monnier (rue Louis)	B	971, 974	12/6/19
2019177	MONTFAUCON	22	Mésanges (rue des)	B	1368	12/6/19
2019178	MONTFAUCON	3	Miséricorde (rue de la)	A	511	12/6/19
2019179	MONTFAUCON		Pont de Moine	B	162p	25/6/19
2019180	TORFOU	80	Nationale (rue)	AC	794	12/6/19
2019181	ST GERMAIN	12	Beauregard (rue de)	D	1243	12/6/19
2019182	ST ANDRE	8	Gauguin (rue Paul)	AB	507	12/6/19
2019183	ST MACAIRE	72	Vendée (rue de)	AL	64	12/6/19

2019184	ST GERMAIN	3	Hardy (rue du Bourg)	D	2014, 2019, 2511	12/6/19
2019185	ST GERMAIN		Moulin (rue du)	D	1280, 2371	12/6/19
2019186	ST GERMAIN	4	Genêts (rue des)	C	552	12/6/19
2019187	ST MACAIRE	4	Berlioz (rue Hector)	AH	177	12/6/19
2019188	LA RENAUDIÈRE	22	Berthelot (rue du Chanoine)	AB	110	14/6/19
2019189	LA RENAUDIÈRE	21	Paradis (rue du)	AC	165	14/6/19
2019190	ST GERMAIN	9	Moulin (rue du)	D	1218, 134	14/6/19
2019191	ST GERMAIN	4	Eclergie	E	1648, 1651, 1652, 1965p, 1964p	18/6/19
2019192	ST GERMAIN		Eclergie	E	1964p	18/6/19
2019193	MONTFAUCON	1	Frapinière	A	1129, 1132, 182	18/6/19
2019194	MONTFAUCON		Ville	A	524	18/6/19
2019195	MONTFAUCON		Bourg	A	477p	18/6/19
2019196	MONTFAUCON		Lofficial (rue Louis Prosper)	A	475p	18/6/19
2019197	MONTFAUCON		Lofficial (rue Louis Prosper)	A	476p	18/6/19
2019198	MONTFAUCON		Bourg	A	477p	18/6/19
2019199	MONTFAUCON		Bourg	A	481p	18/6/19
2019200	MONTFAUCON		Lofficial (rue Louis Prosper)	A	476p	18/6/19
2019201	MONTFAUCON	32	Lofficial (rue Louis Prosper)	A	478 à 480, 679, 1457, 1454, 1451, 1450	18/6/19
2019202	ST MACAIRE		Vendée (rue de)	AE	995	28/6/19
2019203	MONTFAUCON	1 B	Souvenir (rue du)	A	1075, 1076	25/6/19
2019204	TORFOU	12	Sauveur (rue St)	AC	56	25/6/19
2019205	TORFOU	3	Tiffauges (route de)	D	1214	25/6/19
2019206	ST MACAIRE		Industrie (rue de l')	AI	254	25/6/19
2019207	ST ANDRE	20	Paul (rue St)	AE	11	25/6/19
2019208	ST GERMAIN		Eclergie	E	1965p	25/6/19
2019209	LE LONGERON	20	Eau vive (rue de l')	AA	2	25/6/19
2019210	TORFOU	78 B	Provinces (rue des)	AC	180, 191, 709, 810, 811	25/6/19
2019211	LA RENAUDIÈRE	10	Chênes (rue des)	AC	94	25/6/19
2019212	ST MACAIRE	9	Dames (rue des)	AE	167	25/6/19
2019213	LE LONGERON	33	Primevères (avenue des)	AI	80	25/6/19
2019214	ST MACAIRE	22	Signoret (rue Simone)	WD	254	25/6/19
2019215	ST MACAIRE	18	Egalité (bd de l')	AC	21	25/6/19
2019217	ST MACAIRE	34	Hugo (rue Victor)	AB	303, 304, 305	12/7/19
2019218	ST ANDRE	1	Vinci (rue Léonard de )	B	2398, 2432	25/6/19
2019219	TILLIERES	37	Poste (rue de la)	ZI	179	25/6/19
2019220	TORFOU	13	Bois (rue des)	AB	648p	25/6/19
2019221	TORFOU	15	Bois (rue des)	AB	648p	25/6/19
2019222	ST MACAIRE	2	Molière (allée)	AC	112	28/6/19
2019223	LA RENAUDIÈRE	6	Vendée (rue de)	AB	94	28/6/19
2019224	ROUSSAY	2	Marjolaine (rue de la)	A	1922	28/6/19
2019225	ROUSSAY	5	Acacias (rue des)	A	1950p, 828	28/6/19
2019226	ST CRESPIEN	7	Gardonne (rue de la)	B	2011	28/6/19
2019227	ST GERMAIN	10	Luxembourg (rue du)	ZH	259p	26/6/19
2019228	LE LONGERON		Bordage (bd du)	AH	25	28/6/19
2019229	LE LONGERON		Bordage (bd du)	AH	7	28/6/19
2019230	ST MACAIRE	5	Louis (rue St)	AD	367	28/6/19
2019231	ST GERMAIN		Jean (rue St)	C	71	4/7/19
2019232	ST MACAIRE	8	Croix verte (rue de la)	AK	376	4/7/19
2019233	ROUSSAY	2	Marjolaine (rue de la)	A	1922	4/7/19
2019234	LE LONGERON	10	Leclerc (rue du Maréchal)	AK	265	4/7/19
2019235	ST MACAIRE	8	Adenauer (rue Konrad)	C	1899	4/7/19
2019236	ST MACAIRE	10	Air (allée Bel)	AL	29	4/7/19
2019237	MONTFAUCON		Raimbaudière	C	1562	4/7/19
2019238	LA RENAUDIÈRE	15	Paradis (rue du)	AC	159, 161, 162	4/7/19
2019239	MONTFAUCON	34	Monnier (rue Louis)	A	877	4/7/19
2019240	MONTFAUCON	34	Monnier (rue Louis)	B	1053	4/7/19
2019241	ST GERMAIN	1	Mairie (rue de la)	D	236	4/7/19
2019242	LE LONGERON	12	Moulin-vent (rue du)	AK	433	4/7/19
2019243	ST ANDRE	4	Beauséjour (rue de)	B	2332	9/7/19
2019244	ST ANDRE	6	Libération (rue de la)	AA	127	9/7/19
2019245	LE LONGERON	9	Parc (rue du)	AI	112	9/7/19
2019246	ST GERMAIN	6	Prunus (rue des)	D	2711	9/7/19
2019247	ST GERMAIN	54 et 54 bis	Bottiers (rue des)	D	1499, 2769, 2772, 2774, 2775, 2777	9/7/19
2019248	ST GERMAIN	44 bis	Mairie (rue de la)	E	1391p, 1392p, 1770p, 1771p	9/7/19
2019249	MONTFAUCON		Chassiac (rue)	A	434	9/7/19
2019250	LE LONGERON	31	Moulin Vent (rue du)	AK	446, 451, 455	9/7/19
2019251	LE LONGERON	44	Chapelle (rue de la)	AH	68	9/7/19



2019252	ST MACAIRE	21	Mésanges (rue des)	WN	229	20/8/19
2019253	LE LONGERON	18	Sèvre (rue du Val de)	AA	215, 212	9/7/19
2019254	LE LONGERON	13	Colonne (rue de la)	AA et AK	96 et 48,50	12/7/19
2019255	TILLIERES	13 bis	Coing (impasse du)	D	307, 1308	12/7/19
2019256	TILLIERES	17	Saules (rue des)	ZE	142	12/7/19
2019257	TORFOU	1	St Sauveur (rue)	AC	808, 807, 809	12/7/19
2019258	TORFOU	1	St Sauveur (rue)	AC	809	12/7/19
2019259	LE LONGERON	1	Château (rue du vieux)	AK	458	6/8/19
2019260	TILLIERES	11	Saules (rue des)	ZE	139	6/8/19
2019261	ST GERMAIN	12	Roseaux (rue des)	A	989	6/8/19
2019262	LE LONGERON	20	Vendée (rue de)	AA	257	6/8/19
2019263	TORFOU	1	Bertesche (rue de la)	AC	248	13/8/19
2019264	ST GERMAIN		Bois Poison	ZB	198	6/8/19
2019265	MONTFAUCON	1	Bretagne (rue de)	A	744	6/8/19
2019266	TILLIERES	21 T	Commerce (rue du)	A	1484	13/8/19
2019267	TILLIERES	9	Neuf (rue du Pont)	A	1597 à 1600, 1603 à 1607, 2062, 2064	8/8/19
2019268	MONTFAUCON	6	Passereaux (rue des)	A	1370	8/8/19
2019269	MONTFAUCON		Sauveur (rue St)	A	1392, 1393	8/8/19
2019270	MONTFAUCON	5	Lofficial (rue Louis Prosper)	A	207, 217, 261	8/8/19
2019273	ST GERMAIN	14	Eglantiers (rue des)	C	586	8/8/19
2019274	TILLIERES	20	Pont (rue du Pont)	A	1672	8/8/19
2019275	ST MACAIRE	111	Choletaise (rue)	AH	298	20/8/19
2019277	MONTFAUCON		Frappinière	A	198, 201, 202, 1292, 1359, 1364, 1394, 1396	20/8/19
2019278	MONTFAUCON	19	Sauveur (rue St)	A	827	8/8/19
2019279	ST MACAIRE	6	Mauges (rue des)	AE	1107, 1109, 249	20/8/19
2019280	MONTFAUCON	26	Chassiac (rue)	A	54	20/8/19
2019281	MONTFAUCON	6	Chassiac (rue)	A	546, 547	20/8/19
2019282	ST GERMAIN	4 T	Beaumanoir	D	2170	20/8/19
2019283	ST GERMAIN	2	Curie (rue Pierre et Marie)	D	1459	20/8/19
2019284	ST MACAIRE	10	Maroquiniers (rue des)	D	1075	20/8/19
2019285	ST MACAIRE	1	Selliers (impasse des)	B	1078	20/8/19
2019286	TORFOU	12	Provinces (rue des)	AC	807	13/8/19
IA2019002	ST GERMAIN	3	Eglantiers (rue des)	C	567	12/7/19
IA2019003	MONTFAUCON	36	Maurice (rue St)	B	642	8/8/19